

Les pères partent toujours perdants



Lilianne Lacroix

comme son mari une garde exclusive, avait modifié cette demande, admettant souhaiter plutôt la garde conjointe. Le juge fait d'ailleurs mention de ce changement dans sa décision.

Le juge a-t-il mal lu? Ou bien, comme le père le pense, a-t-il pris pour une réalité son préjugé voulant que le meilleur parent soit toujours la femme et écarté tout ce qui ne concordait pas avec cette thèse? Toujours est-il que cette supposée unanimité des experts autour de la garde de la plus jeune devant être accordée à la mère, alliée au fait que le juge voulait garder ensemble frères et soeurs, a été fatale au père.

Après avoir admis les qualités de parents des deux parties, leur disponibilité ainsi que le besoin des enfants de voir leurs deux parents, le juge ajoutait ce petit bout de phrase, dont on retrouve l'essence dans maints jugements du même genre: «...Vu la nécessité objective pour les enfants de cet âge d'être souvent auprès de leur mère...» et qui fait dire à maints pères déçus que devant un tribunal, ils partent toujours perdants.

Le juge invoquait aussi le fait que la mère avait une vie de couple stable alors que le père, qui venait de rompre avec sa nouvelle compagne, affichait une « situation personnelle un peu plus floue ». C'est le départ de la mère, qui a quitté le domicile conjugal pour aller vivre avec son nouveau compagnon, qui a d'abord motivé les procédures de divorce intentées par le père. Avant le jugement, une entente provisoire avait toutefois été signée entre les parents qui accordait la garde de la benjamine à la mère tandis que le père s'occupait des trois autres.

Outre les avis des experts, qu'il n'a manifestement pas très bien saisis, le juge Viau écartait l'opinion de la directrice d'école des trois aînés ainsi que de l'oncle et de la tante de la mère qui recommandaient chaudement que la garde soit confiée au père, plus habilité à s'occuper des enfants.

« Qu'est-ce qu'il aurait fallu de plus? » se demande encore le père.

Depuis juin dernier, en vertu d'un accord entre les deux parties, les parents ont maintenant la garde partagée.

Quant à l'expert payé par la mère, il conclut: « Il nous paraît que dans ce cas ce qui serait la meilleure solution serait une garde partagée. » Selon lui, non seulement c'est la solution désirée par les enfants, mais la proximité physique des deux parents s'y prête et les parents pourraient ainsi partager cette lourde tâche.

Le jugement semble d'autant plus étrange que la mère elle-même, qui avait d'abord réclamé



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Même si tous les témoignages parlaient en sa faveur et même si la volonté de sa femme allait en ce sens, Yvon n'a même pas réussi à obtenir en cour la garde partagée de ses quatre enfants.

Entre père Noël et parfait salaud!

« Le problème, c'est qu'on voudrait que les pères soient des mères. » On a trop souvent tendance, juge le sociologue Germain Dulac, à désigner un parent principal, la mère, et un parent secondaire, le père, et aussi à juger les hommes sur la réaction qu'aurait une mère dans une même situation.

« Les juges eux-mêmes ne sont pas les plus évolués, dit-il. Comme le pape, ils sont souvent à la remorque et ne font des changements que lorsque toute la société a changé autour d'eux. Dans les cas de litiges, ils vont souvent se replier sur des principes traditionnels... »

Désireux de « jouer safe », ils accordent souvent la garde exclusive à la mère avec droits d'accès au père, habituellement aux deux semaines.

« Les pères sont englués dans le syndrome du salaud, déclare M. Dulac. Pour en sortir, ils doivent être absolument impeccables et encore... »

Sociologue à l'UQAM, Anne Queniat a effectué une recherche sur le désengagement paternel: « Certains désertent totalement leurs enfants. Mais la plupart des pères décrocheurs y semblent poussés par les événements. La rupture conjugale, pour certains, représente l'effondrement de tout le reste, de la famille surtout. Pour d'autres, c'est l'effondrement du lien avec l'enfant qui est le plus catastrophique, un peu comme une rupture amoureuse. »

Souvent, a constaté Mme Queniat, le père décroche parce qu'il souffre trop de ne voir ses enfants que quatre jours par mois et de vivre constamment des séparations déchirantes.

« Les pères sont trop souvent considérés ou bien comme le père Noël ou comme le parfait salaud.

La plupart se situent entre les deux. Il y a nombre d'hommes qui mériteraient amplement une garde partagée, mais il faut avouer que la paternité à temps partiel fait l'affaire de plusieurs. Les pères décrocheurs ne sont pas tous des salauds, mais il ne sont pas tous des victimes du système non plus. »

« On a souvent invoqué le manque de responsabilité parentale pour expliquer le phénomène de décrochage progressif du parent non-gardien, mais on commence depuis quelque temps à s'interroger sur la possibilité d'un autre facteur qui serait celui de la décision judiciaire typique », écrivait le pédopsychiatre Jean-François Saucier.

« En effet, celle-ci accorde la garde légale à un seul parent et prive l'autre de tout pouvoir parental, le rendant équivalent à un oncle ou à une tante dont le seul recours est de gêner les enfants au cours des sorties de fins de semaine, poursuit le médecin. À la longue, ce manque de pouvoir diminue la motivation de la majorité des parents non-gardiens, ce qui se traduit par une diminution graduelle des contacts. »

Plusieurs études démontrent que 30 à 40 % des enfants du divorce souffrent de problèmes d'adaptation significatifs, comparativement à 15 à 20 % dans les familles unies, rappelle le médecin. On a cru longtemps que la persistance du conflit marital au cours des années affectait énormément les enfants. Mais

une étude de Camara et Resnick semble avoir prouvé que ce n'est pas tant la persistance du conflit, mais plutôt la pression d'un parent sur les enfants pour que ceux-ci se rangent de son côté et contre l'autre qui serait le facteur perturbateur. Si cette pression persiste longtemps, les conséquences peuvent devenir très graves, car les enfants sont mis dans une position intenable.

Tous ne croient pas à l'injustice du système: « Je ne pense pas que le préjugé contre les pères soit si énorme, il y a eu beaucoup de changements dans les dix dernières années », déclare Me Sylvie Schirm, présidente de l'Association des avocats en droit familial du Québec. « J'ai un peu de difficulté à voir les hommes crier au meurtre car leur implication auprès des enfants est assez récente. Ils doivent laisser à la société le temps de s'adapter. »

À la Fédération des familles monoparentales, Claudette Mainy ajoute: « Depuis quelques années, les jugements en droit familial sont beaucoup plus nuancés. Et ça risque de changer encore à cause du désir des pères de s'impliquer et de l'avènement de la médiation. » D'ailleurs, 81 % des cas se règlent sans débat judiciaire.

Aux pères se plaignant de n'être devenus que des guichets automatiques, Mme Christiane Périn, de la Coalition contre l'imposition des pensions alimentaires pour enfants, écrivait: « Si les pères veulent revendiquer la garde partagée, la partageront-ils avec la mère et la gardienne qu'ils devront de toute façon engager et payer, étant données leurs responsabilités professionnelles de jour comme de soir? Alors, préjugé favorable de la magistrature à l'égard des mères? Ou simple bon sens, dicté par la nature même des choses? »



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Avenue Papineau à Montréal, au Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant, on se réunit régulièrement pour échanger renseignements et conseils, mais aussi pour s'encourager dans les situations difficiles.

« Le juge avait déjà son idée toute faite. À quoi donc ont servi tous les témoignages? »

Il y a sept ans, Yvon voyait sa femme obtenir la garde de leurs quatre enfants de 2 à 8 ans. Une décision à laquelle le juge Pierre Viau était arrivé après avoir « mûrement réfléchi », indique-t-il lui-même. Il accordait par ailleurs au père des droits d'accès minimaux d'un week-end sur deux.

C'était il y a sept ans, mais Yvon s'en souvient comme si c'était hier puisqu'il a passé toutes ces années à batailler pour redevenir père à part entière.

Dans son jugement, le magistrat s'appuyait notamment sur « l'opinion unanime des deux experts » voulant que madame conserve la garde de la petite dernière. Jusque-là, tout a l'air tout à fait ordinaire.

Mais quand on examine les rapports des deux psychologues cités pour expliquer ce jugement survenu le 26 mars 1990, on sursaute: l'expert embauché par le père déclare en effet: « Il m'apparaît souhaitable pour le meilleur intérêt des enfants de laisser la garde des enfants y compris celle de C... et ce malgré son jeune âge, au père. » La fragilité affective, l'instabilité et les ressources d'énergie réduites de la mère justifiaient, selon le psychologue, cette recommandation.

Quant à l'expert payé par la mère, il conclut: « Il nous paraît que dans ce cas ce qui serait la meilleure solution serait une garde partagée. » Selon lui, non seulement c'est la solution désirée par les enfants, mais la proximité physique des deux parents s'y prête et les parents pourraient ainsi partager cette lourde tâche.

Le jugement semble d'autant plus étrange que la mère elle-même, qui avait d'abord réclamé

Père divorcé, père sans enfant



dait la garde de la benjamine à la mère tandis que le père s'occupait des trois autres.

Outre les avis des experts, qu'il n'a manifestement pas très bien saisis, le juge Viau écartait l'opinion de la directrice d'école des trois aînés ainsi que de l'oncle et de la tante de la mère qui recommandaient chaudement que la garde soit confiée au père, plus habilité à s'occuper des enfants.

« Qu'est-ce qu'il aurait fallu de plus? » se demande encore le père.

Depuis juin dernier, en vertu d'un accord entre les deux parties, les parents ont maintenant la garde partagée.

DEMAIN:
« On me demande de payer et de fermer ma gueule »

À peine 15 % des enfants sont confiés aux pères

■ Le nombre d'enfants à charge touchés par le divorce de leurs parents était estimé à quelque 17 000 en 1994. La majorité (63 %) des enfants sont âgés de 5 à 14 ans, 17 % de 0 à 4 ans et 20 % de 15 ans et plus.

■ La mère obtient la garde de 75 % des enfants, le père de 15 % et seulement 10 % des enfants sont soumis à une garde partagée. L'attribution de la garde varie beaucoup avec l'âge des enfants. La mère a la garde de 85 % des très jeunes enfants, tandis que les pères ont la garde de 26 % des adolescents de 15 ans ou plus. L'âge moyen des enfants confiés au père est de 12,6 ans en regard de 9,9 ans pour ceux confiés à la mère.

■ La proportion des pères qui obtiennent la garde s'élève à 16 % de 1989 à 93 mais redescend à 14 % en 1994 et retrouve le niveau du milieu des années 80.

■ La garde partagée augmente très lentement; de 1986 à 88, 6 % des enfants sont soumis à une garde partagée en regard de 10 % en 93-94. La garde partagée est peu fréquente à tous les âges et encore moins chez les très jeunes enfants.

■ Selon un document de travail public sur la garde d'enfants et les droits d'accès produit en mars 1993 par le ministère canadien de la Justice, 69 % des parents non-gardiens rapportent des problèmes à exercer leurs droits d'accès à leurs enfants.

■ Selon une étude menée en 1988 par Wakefield et Underwager, 70 % des accusations d'inceste portées lors d'une guérilla entre ex-conjoints se révèlent fausses. Considérant ce phénomène comme une véritable plaie qui les empêche de s'occuper des vrais cas problèmes d'enfants négligés ou maltraités, la DPJ de la Montérégie soumet maintenant ses intervenants à une formation pour les rendre plus aptes à percevoir les fausses dénonciations, qu'il s'agisse d'inceste, de mauvais traitements ou de négligence.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Les chèques du millénaire

Le chat est sorti du sac. Ce à quoi le premier ministre du Canada tient le plus dans son projet de bourses du millénaire, c'est que la provenance du chèque soit bien claire.

On ne peut certes pas reprocher à M. Chrétien de rechercher la visibilité. Comme tout politicien, il formule ses initiatives d'une façon qui leur donne un relief maximal et qui met son gouvernement en valeur. Mais, s'il comptait sur ses bourses pour marquer des points, c'est raté.

La bataille est déjà perdue, pour deux raisons. D'abord, sa mauvaise lecture de la réalité québécoise qui l'amène invariablement à commettre des erreurs quand il se fie à son instinct. Et ensuite, une culture politique d'une autre génération, en porte-à-faux avec les réalités actuelles.

Le fait qu'Ottawa ait choisi, dans son dernier budget, de consacrer des sommes importantes à l'éducation supérieure était une excellente idée. Malgré ses accents démagogiques, le concept des bourses du millénaire montre que le gouvernement a les priorités à la bonne place et envoie des messages justes sur la façon dont le Canada doit se préparer à la nouvelle économie. Même si l'éducation est du ressort provincial, on ne peut reprocher au gouvernement central de financer et de s'intéresser à ce domaine stratégique.

Mais la lecture du budget nous a montré que le projet de bourses du millénaire est encore informe, et que rien, dans sa philosophie encore floue, ne justifie que le gouvernement fédéral refuse de remettre la gestion de ces fonds aux provinces qui le désirent. Non seulement Ottawa intervient dans les compétences provinciales mais, au Québec, il doublera un régime de prêts-bourses très fonctionnel. On peut sans doute désamorcer la crise par des négociations, comme le souhaite le ministre Pierre Pettigrew, envoyé en renfort pour réparer les pots cassés, mais elles mèneront à des formules complexes pour régler un problème créé de toutes pièces.

Et pourquoi ? Le premier ministre l'a expliqué : « Nous croyons qu'il est important que chaque citoyen au Québec sache exactement ce que les impôts qu'il paie au fédéral lui rapportent. Les citoyens vont le savoir dans ce dossier-là, vous pouvez en être sûrs. »

C'est du mauvais fédéralisme, qui agace non seulement des péquistes en mal d'affrontements avec Ottawa, mais aussi le gouvernement ontarien et tous ceux qui, au Québec, souhaitent un fonctionnement harmonieux du système d'éducation, y compris à *The Gazette*.

L'obsession de M. Chrétien pour cette forme de visibilité est une survivance d'un monde politique qui n'existe plus. Les Québécois reçoivent déjà des millions de chèques fédéraux, en pensions, allocations familiales, retours d'impôt. À notre connaissance, la feuille d'érable n'a pas eu de vertus magiques.

Lucien Bouchard a lui aussi découvert les limites de cette approche quand il a distribué des 70 \$ en hélicoptère, pendant la crise du verglas. Ce fut un faux pas, perçu comme vulgaire et de mauvais goût.

Ces manœuvres ne fonctionnent plus parce que, depuis la guerre contre le déficit, les gens ne perçoivent plus les chèques gouvernementaux comme des cadeaux. Ils ont cessé d'être reconnaissants, parce qu'ils savent que les largesses de l'État sont financées avec leur propre argent.

Tout cela est d'autant plus navrant que M. Chrétien, avec ses bourses du millénaire, peut profiter d'une visibilité remarquable. Son initiative frappe l'imagination, et même si la nouvelle fondation donnait un chèque de 80 millions au Québec au lieu d'en expédier à 25 000 jeunes québécois, personne n'oublierait quel gouvernement a associé l'an 2000 au savoir. À causes de ces chicanes, au lieu d'être visionnaire, le gouvernement Chrétien a l'air « cheap ».



Alain Dubuc



DROITS RÉSERVÉS

La couleur en question

Plus qu'une froide compilation de statistiques, le recensement d'une population peut conduire à des révélations fracassantes. Ainsi, dans l'ex-Yougoslavie, la proportion de citoyens qui s'autodéclaraient Serbes, Croates ou simplement Yougoslaves variait au gré des tensions ethniques locales.

Ces données étaient fascinantes pour qui voulait comprendre la société yougoslave. Mais il suffisait d'une interprétation un tantinet colorée pour qu'elles deviennent un facteur d'évolution sociale, qu'elles accentuent certaines tendances — et pas nécessairement les meilleures.

Bref, il n'y a pas de quoi s'étonner si Statistique Canada a soulevé un débat houleux en ajoutant une nouvelle question à son rituel questionnaire démographique. D'autant plus que la fameuse « Question 19 » portait sur un des sujets les plus délicats de l'heure : l'appartenance ethnique.

Pour la première fois, l'organisme fédéral a voulu comptabiliser les citoyens appartenant à des « minorités visibles ». Celles-ci étaient classées en une dizaine de catégories référant à la couleur de la peau et à des régions géographiques : Noirs, Chinois, Latino-Américains, Arabes et Asiatiques occidentaux, etc.

Les résultats de cet échantillonnage n'ont pas manqué de faire des flammèches. Pour plusieurs, la « Question 19 » est une véritable bombe à retardement, qui risque de renforcer les préjugés, de cristalliser les différences et de contribuer à l'éclatement de la société en une myriade de micro-bulles culturelles.

L'examen des résultats, divulgués il y a dix jours, incite à respirer par le nez... On y apprend, par exemple, que le

tiers des Torontois s'associent à l'une ou l'autre des catégories de citoyens dits « visibles ». Et qu'avec 12 %, Montréal vient en cinquième place au palmarès de la « visibilité », après Calgary et Edmonton.

On y apprend aussi que le groupe « visible » le plus populaire au Canada, ce sont les Chinois (27 %), suivis des Asiatiques du Sud (21 %). Les Noirs viennent en troisième place, avec 18 % — mais ce n'est pas vrai à Montréal, où ils composent la minorité visible la plus nombreuse. En revanche, les Noirs sont plus enracinés au pays que les autres minorités visibles : plus de quatre sur dix sont nés au Canada. Etc.

Ces données, lorsqu'elles seront croisées avec d'autres renseignements touchant au domaine de l'emploi ou à celui de l'instruction permettront de découper notre connaissance des comportements sociaux de tous ces groupes en fines lamelles. Dans certains cas, des stéréotypes voleront en éclats : par exemple, si l'on constate que telle minorité, présumée sous-éduquée, est au contraire bardée de diplômes. Dans d'autres cas, des préjugés seront peut-être confirmés. Mais dans tous les cas de figure, on en saura plus, nos opinions seront mieux fondées et nos politiques sociales mieux ciblées. Où donc est le mal ?

Le seul danger de ces statistiques, c'est d'identifier un groupe précis avec un indicateur particulier en raison d'une légère avance statistique. Autrement dit : s'il devait s'avérer que les Noirs divorcent un peu plus que les autres, il ne faudrait pas croire pour autant qu'ils détiennent le monopole de la fragilité conjugale. Mais faut-il se refuser l'accès à une mine d'informations de crainte qu'elles ne fassent mal si elles devaient être mal manipulées ?

Comme le disait un porte-parole du Conseil ethnoculturel canadien : « L'information, c'est le savoir. Et le savoir, c'est la meilleure arme contre les préjugés. » Ou pour dire les choses autrement : la ségrégation est comme tout ennemi, elle se combat mieux quand on la connaît bien...



Agnès Gruda

LA PRESSE ET VOUS

Un contact continu avec les lecteurs

Depuis déjà deux ans, chaque samedi, sans interruption aucune, vous pouvez lire « La Presse et vous ».

Cette chronique vise à informer et à sensibiliser nos lectrices et nos lecteurs à la vie de notre quotidien, aux grands sujets d'actualité qui sont traités dans notre journal, aux enquêtes que nous menons, aux commentaires reçus et aux initiatives et engagements que prend *La Presse*. En plus d'aborder les grandes questions de la liberté de la presse et du droit du public à une information exacte.

Rédigée sans prétention, dans un langage qui se veut le plus accessible possible pour les non-initiés aux médias et pour les mille et une personnes qui se posent bien des questions sur les journalistes et sur l'information, cette rubrique est un outil parmi d'autres de dialogue avec nos lectrices et nos lecteurs. Au moins la moitié des sujets abordés dans cette rubrique ont d'ailleurs été proposés par des abonnés, des lecteurs occasionnels ou des personnes côtoyées lors de rassemblements officiels ou de rencontres fortuites.

Ce lieu de rencontre hebdomadaire permet de maintenir un contact étroit et suivi avec tous ceux et celles qui ont un intérêt pour notre quotidien et qui veulent s'exprimer. Les intervenants sont nombreux et, grâce à leurs critiques et à leurs suggestions, de nombreuses améliorations ont été

apportées au contenu et à la présentation de notre journal. Je remercie ces centaines de personnes qui nous ont aidé à être le quotidien qui répond le mieux à leurs attentes. Vos recommandations sont toujours les bienvenues.

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour me joindre :

- par la poste : 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 ;
- par télécopieur : (514) 285-1994 ;
- par le courrier électronique : mdodd@lapresse.ca ;
- par la ligne de commentaires aux chroniques de *La Presse* : (514) 285-7343, boîte vocale 8207.

Se brancher de A à Z

Traitant de communication, *La Presse*, en collaboration avec le collège Bois-de-Boulogne, vous présente dans son édition du dimanche une toute nouvelle chronique intitulée « Votre page Web de A à Z ».

Cette chronique, qui se poursuivra sur une période de 12 semaines jusqu'au 26 avril, est présentée dans le cadre de la Course BRANCHEZ-VOUS, une compétition sur Internet qui amène les participants à créer et à animer un site Web pendant quatre mois.

Cette année, neuf équipes formées de collégiens de tout le Canada prennent part à la compétition. Ce sera pour certains participants la première fois qu'ils auront à créer un site Internet.

Et pour nous, l'occasion d'apprendre à se brancher du bon pied !

Publiera-t-on encore des livres ?

Autre initiative reliée au vaste monde de la communication, *La Presse* a accepté de parrainer un concours éditorial en prévision de la Journée mondiale du livre, le 23 avril prochain.

Les élèves de troisième, quatrième et cinquième secondaire de la grande région de Montréal sont invités à répondre, par un texte d'opinion, à la question : Selon vous, publiera-t-on encore des livres dans 100 ans ? Oui ou non ?

Les textes, de 500 à 700 mots, doivent être dactylographiés à double interligne et rédigés en bon français. Les textes gagnants seront choisis par l'équipe éditoriale de *La Presse* et publiés le 23 avril, Journée mondiale du livre.

Les auteurs du texte primé dans chaque catégorie recevront un certificat-cadeau d'une valeur de 250 \$ des mains d'Alain Dubuc, éditorialiste en chef, lors de la grande soirée de clôture de la Journée mondiale du livre, en présence de Daniel Lemire, porte-parole officiel.

Les textes peuvent être adressés à l'Association nationale des éditeurs de livres : 2514 boulevard Rosemont, Montréal, Québec, H1Y 1K4 ou par télécopieur au (514) 273-9657.

Parlant de livres, le « Guide des voitures anciennes », écrit par notre journaliste Jacques Gagnon, aussi collaborateur à la

chronique « Auto-Rétro » dans le cahier Auto du lundi, connaît un succès de librairie. Les 10 000 premiers exemplaires sont déjà épuisés... en moins d'un an et la maison Sogides a décidé de procéder à l'impression de 5 000 exemplaires additionnels. Bravo à notre collègue.

Vos finances personnelles

Depuis un mois, à raison de deux fois par semaine dans ses éditions du mardi et du mercredi, *La Presse* vous offre une série de fascicules sous le titre général « Vos finances personnelles ».

Ce produit d'information, conçu et rédigé par notre chroniqueur financier Michel Girard, avec la collaboration empressée de collègues des services de l'Information et du Marketing, constitue une valeur ajoutée à *La Presse*. C'est une réussite exceptionnelle. Les commentaires reçus en regard de cette initiative sont stimulants.

Les deux derniers fascicules seront publiés, mardi et mercredi prochains sur les thèmes « Comment réduire votre charge fiscale ? » et « Qui héritera de vos biens ? ».

Si vous avez apprécié la formule, comme en font foi les résultats, vous êtes invités à nous faire connaître vos propositions. Quels sujets aimeriez-vous voir abordés lors d'une prochaine série du genre ? Nous attendons vos suggestions avec plaisir.

Bonne semaine !

Claude MASSON
Éditeur adjoint

Des élections au printemps?

Le printemps était déjà dans l'air cette semaine, et avec lui, des rumeurs d'élections. Le petit jeu a donc recommencé. Sera-ce au printemps? À l'automne? Au printemps 1999?

C'est ce à quoi songe, sur quelque plage florissante, un Lucien Bouchard confronté, pour la première fois de sa carrière, à la décision qui est, pour un premier ministre, la plus lourde de conséquences.

■ ■ ■

Nombre de militants péquistes piaffent d'impatience, et pour cause.

La conjoncture paraît en effet idéale. M. Bouchard a presque tous les atouts en main. Même si le glorieux souvenir de sa prestation, durant la crise du verglas, est destiné à fondre comme glace au soleil, son auréole reste intacte.

Mieux encore, il n'a même pas besoin de se creuser les méninges pour se trouver des chevaux de bataille: le gouvernement Chrétien vient de lui en fournir tout un haras!

La flagrante intrusion du fédéral dans l'Éducation, avec les bourses du millénaire, n'est que le dernier de la série, quoique ce projet-là soit probablement mieux perçu dans la population que dans la classe politico-médiatique. La démagogie marche, hélas... et qui n'aime pas mieux trouver un chèque qu'un compte dans son courrier?

Il reste que tant l'affaire du renvoi à la Cour suprême que l'arrogance affichée par le fédéral dans un nombre croissant de dossiers donneront à M. Bouchard le prétexte idéal pour se draper dans le noble manteau de défenseur des intérêts du Québec.

Daniel Johnson peut être un redoutable adversaire en temps de campagne électorale, comme on l'a vu en 1994, mais à l'heure ac-

tuelle, son leadership n'a jamais paru aussi fragile. Pratiquement invisible durant la crise du verglas (quoique discrètement actif sur le terrain), lent à répliquer aux gaffes gouvernementales et aux sorties de Lucien Bouchard, M. Johnson s'est trouvé en outre éclipsé par l'intervention de Claude Ryan dans l'affaire du renvoi en Cour suprême.

M. Johnson a donné l'impression d'être à la remorque de son ancien chef avant de se faire «tasser» de l'autre côté par les ténors fédéraux qui, ne pouvant compter sur des alliés aussi peu sûrs, ont résolu de se charger eux-mêmes de la défense du fédéralisme au Québec. Finalement, c'est le PQ, bien plus que le PLQ, qui aura bénéficié du «consensus» contre le renvoi en Cour suprême.

Un report des élections à l'automne comporterait, pour le gouvernement sortant, l'inconvénient majeur de devoir faire du slalom entre les piquets de grève. Les conventions collectives du secteur public arrivent à échéance en juin, et déjà, la CEQ a donné le signal du combat en se retirant de la coalition souverainiste. Tout indique que les négociations seront marquées par de dures confrontations, entre un gouvernement hanté par son objectif du déficit zéro et des syndicats agrippés à leurs droits acquis.

Aussi bien, donc, en appeler au peuple avant la confrontation, d'autant plus qu'un gouvernement fraîchement élu se trouvera en position de force face aux revendications syndicales.

L'automne est en outre la saison des élections municipales à Montréal — élections auxquelles participeront en sous-main tant le PQ que le PLQ. Or, toute campagne électorale comporte sa part de pelures de banane et



Lysiane GAGNON

d'incidents imprévus. Aussi bien ne pas doubler les risques en s'engageant simultanément dans deux batailles.

C'est également à l'automne que devrait sortir le jugement de la Cour suprême sur la légalité de la sécession du Québec. Or, tout porte à croire que ce jugement sera plus modéré que ce qu'en dit le PQ. En coupant la poire en deux, les juges porteraient un dur coup à la crédibilité fédérale, mais ils jetteraient aussi une bonne douche froide sur la stratégie souverainiste qui veut transformer ce renvoi en attaque tous azimuts contre le Québec. Mieux vaut faire les élections avant que le ballon-là se dégonfle.

Théoriquement, une campagne déclenchée au mois d'août, avant la rentrée syndicalo-politique, pourrait contourner ces problèmes-là, mais les élections estivales ne sont guère prisées des électeurs ni des militants... Et tant qu'à avoir des élections au début de septembre, pourquoi ne pas les faire à la fin de juin?

Le seul obstacle à franchir, pour des élections au printemps, est la loi électorale, qui doit être amendée en fonction du jugement de la Cour suprême sur les dépenses des partis. Mais rien n'empêche le gouvernement d'activer le processus législatif pour que le nouveau cadre soit prêt pour le mois de juin.

■ ■ ■

L'entourage du premier ministre est partagé. D'aucuns préféreraient des élections à l'automne, voire au printemps 1999.

Principal argument: le gouvernement serait alors plus proche de l'équilibre budgétaire. Le prochain budget, prévu pour la fin mars, s'annonce comme relativement terne, à comparer avec le flamboyant déficit zéro du budget Martin. Le gouvernement, dit-on, a besoin de quelques mois pour continuer le ménage des finances publiques, régler la crise dans les hôpitaux, lancer des projets innovateurs, etc.

Le problème, bien sûr, est que plus le temps passe, plus s'accroît le risque que la conjoncture générale soit éventuellement moins favorable au PQ.

La poursuite de l'austérité budgétaire signifie d'autres compressions, d'autres souffrances pour la population, d'autres affrontements avec les syndicats. Plus le temps passe, plus la popularité de M. Bouchard risquerait de s'éroder. Or, si la victoire péquiste ne fait guère de doutes, l'objectif reste de dépasser le score de Jacques Parizeau, en 1994. Les libéraux avaient alors obtenu la moitié du vote populaire. Ce n'est pas le genre de «victoire morale» que le PQ souhaiterait accorder à ses adversaires à quelques mois d'un référendum.

L'avantage de reporter à l'an prochain le début d'un second mandat serait de donner à M. Bouchard plus de temps avant l'heure fatidique du référendum. Mais c'est une considération futile, car ce dernier a intérêt à agir vite, avant que les libéraux du Québec puissent se donner un chef capable de galvaniser les troupes, et pendant que M. Chrétien — le meilleur allié «objectif» des indépendantistes — est toujours au pouvoir.

Le compromis serait de tout faire en 1999: le référendum en même temps que les élections, avec deux bulletins de vote... Mais cette idée serait aussi difficile à «vendre» qu'à mettre en oeuvre.

Sous les drapeaux



Chantal Hébert

Un drapeau et un hymne national, ces deux symboles par vocation rassembleurs, peuvent-ils servir à exprimer la haine entre concitoyens? Malheureusement oui, comme en témoignent les événements les plus navrants du XX^e siècle d'un bout à l'autre de la planète.

Jusqu'à présent, le Canada moderne, jeune voix dans le concert des nations, a largement échappé à de telles fausses notes. Mais jeudi, lorsque les banquettes réformistes et libérales aux Communes ont entonné le *O Canada* et brandi des drapeaux pour forcer la députée Suzanne Tremblay au silence, il y avait plus de férocité que de fierté dans l'air. Même les greffiers de la Chambre ne s'y sont pas trompés, eux qui sont restés ravis sur leurs chaises même s'ils étaient entourés de députés au garde-à-vous.

Qu'on se le dise, Mme Tremblay est la gaffeuse-en-chef du Bloc québécois. Il n'est pas un clou déjà enfoncé sur lequel elle puisse se retenir de taper quand même. Sa sortie contre l'abondance d'unifoliés aux Jeux olympiques de Nagano, déjà soulignée par le skieur Jean-Luc Brassard, était de l'ordre de la basse récupération politique. Cela dit, le débordement de patriotisme à la limite de la haine qui a si laidement occupé le Parlement, jeudi, est un plus mauvais présage pour l'avenir que l'absence de jugement, déjà fort documentée, de la députée bloquiste. Car il se file, ces temps-ci, un très mauvais coton dans le reste du Canada.



Suzanne Tremblay

Récemment, à la radio nationale anglaise, l'ex-député réformiste Stephen Harper, aujourd'hui patron du National Citizens Coalition, proclamait sans grande opposition que les Charest, Ryan et Johnson s'étaient disqualifiés comme défenseurs valables du fédéralisme au Québec en s'opposant au renvoi fédéral en Cour suprême. Que suggère M. Harper en remplacement des ténors francophones du camp fédéraliste québécois? Simplement que le gouvernement canadien rentre dans la tête du Québec combien le Canada lui ferait payer cher une sécession.



Jean Chrétien

Dans la même veine, dans un ouvrage fraîchement publié intitulé *Last Best Hope: Quebec Secession - Lincoln's Lessons for Canada*, l'avocat manitobain Bryan Schwartz puise dans les discours du gagnant de la guerre de Sécession américaine les éléments d'un plan de match en vertu duquel, comme le réclame Ottawa en Cour suprême, la Constitution servirait de cadre à un projet de sécession québécois. En résumé, s'il fallait laisser partir le Québec, cela ne saurait

être que le jour où la majorité canadienne y consentirait par référendum et à ses conditions.

Pour mémoire, la dernière apparition de M. Schwartz remonte au lac Meech, alors qu'il évoluait dans le sillage de Sharon Carstairs. Aujourd'hui, dans son entrée en matière, il se fait l'apôtre d'un fédéralisme hyper-visible qui ne fait pas de concessions aux provinces. «Le gouvernement fédéral devrait livrer des programmes de façon à établir un lien direct entre le citoyen et son gouvernement national», peut-on lire. On croirait entendre le premier ministre Jean Chrétien expliquer son programme de bourses du millénaire.

Dans son dernier numéro, la revue *Saturday Night* publie un article signé James McPherson, une éminence des États-Unis en matière de guerre de Sécession. Dans un exposé qui met en parallèle les Sudistes américains d'alors et les Québécois d'aujourd'hui, M. McPherson dépeint à sa manière le nationalisme à la canadienne de celui du Québec. Pour lui, le premier est «civique et moderne» et l'autre, qui a cours au Québec, est «ethnique». Même si l'auteur reconnaît que les similitudes entre le conflit américain de l'époque et le débat canadien d'aujourd'hui ont encore des limites, il n'exclut pas d'emblée le recours aux armes pour l'avenir si le Québec ne prend pas de lui-même le virage canadien. «Aux États-Unis, comme les Américains de cette génération (celle de la guerre de Sécession) l'ont bien compris, le triomphe du nationalisme civique sur le nationalisme ethnique voulait dire rien de moins que la survivance, intacte, de leur pays», écrit-il.

■ ■ ■

Si le discours canadien ambiant se durcit à vue d'œil, c'est entre autres parce que bien des voix modérées se sont tues. Les Clark, Broadbent, Peterson et autres sont disparus du paysage. Il n'ont pas été remplacés. Parmi la garde montante du Parti libéral fédéral issue du reste du Canada, il n'y a guère que Sheila Copps pour avoir fait l'effort de connaître le Québec.

D'autres se sont carrément lassés à l'usage. Pendant toute la semaine du renvoi fédéral en Cour suprême, le chroniqueur Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*, sans doute auparavant le plus prolifique hors Québec en cette matière, s'est cantonné en Colombie-Britannique. Dans une analyse publiée à la fin de la semaine du renvoi, son rédacteur en chef, William Thorsell, se penchait sur le désengagement des autres Canadiens à l'égard de la question québécoise, concluant sur la fatigue de se faire consumer par les guerres des autres.

Il ne fait pas de doute que la vogue croissante d'un discours canadien sur le Québec aux limites de la violence est alimentée par la présence au pouvoir à Ottawa d'un premier ministre québécois qui fait sienne la ligne dure. Depuis que messieurs Chrétien et Dion se sont lancés dans ce qui est connu comme le plan B, l'appétit du reste du Canada pour un fédéralisme et un patriotisme agressifs va grandissant.

Mais l'incapacité chronique de la société québécoise de décider si elle a la main sur la porte pour rester ou pour partir du Canada, l'absence de volonté aussi bien chez les fédéralistes que chez les souverainistes de porter des diagnostics réalistes sur l'avenir de leurs causes respectives et de s'atteler à la recherche d'un projet collectif plus rassembleur sont également en voie de coûter au Québec sa meilleure audience dans le reste du Canada.



Sheila Copps

Le secret bien gardé du budget de Paul Martin



Philippe Dubuisson

Le dépôt du budget du gouvernement est l'un des événements politiques les plus importants de notre démocratie parlementaire. Le document témoigne des priorités gouvernementales, fait le point sur l'état des finances publiques et permet aux agents économiques de prendre des décisions à la lumière des paramètres de la politique fiscale et de son impact sur la conjoncture.

Malheureusement, autant à Ottawa qu'au niveau des provinces, les documents budgétaires sont de moins en moins transparents. Année après année, les vérificateurs généraux dénoncent les manœuvres comptables et autres astuces qui visent à présenter la situation budgétaire selon les impératifs politiques du gouvernement du jour.

Il ne suffit plus de lire les documents budgétaires, encore faut-il les décoder. Et le cinquième budget du ministre des Finances, Paul Martin, est un chef-d'œuvre en matière de camouflage. Il réussit à cacher les véritables priorités du gouvernement et à reporter dans le temps un véritable débat sur l'affectation des surplus budgétaires.

Le discours public du gouvernement est le suivant: Ottawa ne dégagera pas de surplus avant le prochain millénaire; la marge financière actuelle permet seulement de timides initiatives, autant au plan du remboursement de la dette (seulement si des réserves pour éventualités ne sont pas dépensées) qu'au chapitre des réductions d'impôts; on ne peut envisager le rétablissement d'un tant soit peu des transferts aux provinces.

Une lecture attentive des documents budgétaires permet toutefois de faire les constats suivants: les surplus budgétaires sont prévisibles à court terme; le remboursement de la dette négociable est la principale priorité de l'administration Chrétien en ce début de deuxième mandat.

Malgré le bilan impressionnant du gouvernement Chrétien au chapitre de l'élimination du déficit budgétaire, qui atteignait le niveau record de 42 milliards en chiffres absolus il y a seulement quatre ans, les finances publiques canadiennes sont encore fragiles, estime le ministre des Finances.

Le fardeau de la dette publique demeure élevé, selon les normes internationales, et le ministre Martin estime prioritaire des remboursements en début de mandat. Mais rembourser la dette n'est pas rentable sur le plan politique. Et les pressions sont déjà fortes en faveur d'une réduction des impôts. L'aile gauche du caucus libéral et du cabinet souhaitent par ailleurs une plus grande visibilité fédérale par le truchement de nouvelles initiatives, tandis que les provinces veulent un rétablissement des transferts fédéraux.

Pour résister à ces pressions, le budget Martin a été construit de manière à ne pas afficher de surplus, au cours des deux pro-

chains exercices. Des hypothèses économiques très prudentes permettent de limiter la croissance prévue des recettes et de surestimer les dépenses au chapitre du service de la dette. Ajouter à cela des réserves pour éventualités de 3 milliards et cela permet au gouvernement de prévoir un budget équilibré. Les économistes du secteur privé prévoient pour leur part un surplus de cinq à six milliards, en 1998-99, et de huit à dix milliards, au cours de l'exercice suivant.

En fait, Ottawa a déjà réalisé un surplus de 2,5 milliards, au cours de l'exercice 1997-98 qui prend fin le 31 mars. Mais en imputant la totalité des crédits de 2,5 milliards du programme des bourses du millénaire à cet exercice, même si ce montant sera dépensé qu'à compter de l'an 2000, M. Martin fait disparaître le surplus réalisé, une pratique condamnée par le vérificateur général. Il n'y a pas de surplus, et ainsi rien à redistribuer.

Le remboursement de la dette, cependant, va bon train. Il faut ici distinguer la dette non échue du gouvernement (Bons du trésor, obligations à moyenne et longue échéance) qui totalise 476,9 milliards et du passif des régimes de retraite des employés de l'état (123,7 milliards) qui sont les principales composantes de la dette totale.

Déjà, au cours de l'exercice 1997-98, le gouvernement a alloué au moins 12,9 milliards au remboursement de la dette non échue en y affectant ses excédents financiers (même si le déficit a été de zéro, un excédent financier de 12 milliards a été dégagé, car les contributions aux régimes de retraite des employés sont comptabilisées mais non versées). Les excédents financiers des deux prochains exercices, en plus des réserves pour éventualités, seront aussi alloués au remboursement de la dette non échue.

Or, pour fins de comparaisons internationales, c'est la dette non échue qui est l'étalon de référence. Au chapitre du remboursement de la dette, le Canada enregistrera des progrès nettement plus importants que les autres pays du G-7, d'ici l'an 2000. Ottawa aura ainsi pris une bonne longueur d'avance au chapitre du remboursement de la dette non échue avec des versements supérieurs à 10 milliards par année. Pendant ce temps, les réductions d'impôts et les nouvelles initiatives s'élèveront respectivement à quelque 2,5 milliards par année.

Il est permis de se demander si la véritable stratégie du budget Martin est la bonne. Plusieurs estiment qu'il aurait été préférable de décréter une baisse généralisée des impôts, qui continuerait d'augmenter en raison de la non-indexation des tables et crédits d'impôts. L'écart entre les taux de taxation au Canada et aux États-Unis est à un niveau record, ce qui menace la compétitivité canadienne et encourage l'exode des cerveaux. Le taux d'épargne des ménages canadiens est à un bas historique et le revenu disponible stagne, ce qui menace la poursuite de la croissance économique.

D'autres favorisent une hausse des transferts aux provinces au chapitre de la santé et de l'éducation. On fait valoir que les dépenses de programmes du gouvernement fédéral, qui ne représenteront que 11,5 % du PIB, en 1999, n'ont jamais été aussi faibles depuis l'après-guerre. Chose certaine, le gouvernement fédéral a choisi de ne pas débattre de ces options, en présentant un plan financier qui tient davantage de la tactique politique que de la transparence.

Plus



Le premier ministre Ben Gourion, à gauche, signant le document officiel de la création de l'État d'Israël, sous les yeux du ministre des Affaires étrangères, Moshe Shertok (à droite).

PHOTO ASSOCIATED PRESS

Il y a 50 ans naissait Israël

UNE PAGE D'HISTOIRE



Pierre Vennat

Le 1^{er} mars 1948, il y a un demi-siècle cette année, le Conseil juif de Palestine, réuni en assemblée générale à Tel-Aviv, adoptait une résolution constituant un cabinet de 30 ministres, présidé par David Ben Gourion, constituant le noyau du futur État juif qui verrait le jour quelques semaines plus tard.

Le 18 février de l'année précédente, les autorités britanniques, qui occupaient la région depuis 1922, avaient décidé d'en soumettre l'avenir aux Nations unies. La Grande-Bretagne s'était en effet vu confier par la Société des nations (l'ancêtre de l'ONU actuelle) un mandat sur la Palestine qui stipulait l'établissement dans la région d'un « foyer national juif », confor-

mément à la déclaration Balfour de novembre 1917.

Le comte Arthur James Balfour, ex-premier ministre conservateur de Grande-Bretagne, était secrétaire d'État aux Affaires étrangères lorsqu'il préconisa, en 1917, la constitution d'un « foyer national » pour le peuple juif en Palestine.

Le 28 avril 1947, l'assemblée générale de l'ONU avait chargé une commission d'enquête spéciale de lui faire des recommandations sur la Palestine.

L'UNSCOP (United Nations Special Committee on Palestine) était composée de représentants de 11 États « non directement concernés ». Outre le Canada, en faisaient partie l'Autriche, le Guatemala, l'Inde, l'Iran, les Pays-Bas, le Pérou, la Suède, la Tchécoslovaquie, l'Uruguay et la Yougoslavie.

L'Exodus

La commission débarque en Palestine en juillet 1947, en pleine crise médiatique engendrée par l'Exodus. Ce navire, que le cinéma a rendu célèbre, transportait 4 500 émigrants juifs, rescapés de la Shoah, que la Marine britannique voulait néanmoins empêcher d'atteindre la côte palestinienne.

Exterminés par les nazis, les Juifs verraient-ils maintenant leurs survivants l'être également par les Britanniques, pourtant ennemis et vainqueurs des premiers? Chose certaine, on peut penser que la détermination de ces rescapés de

l'Holocauste ait été pour beaucoup dans la recommandation des commissaires onusiens. Toujours est-il que l'UNSCOP, dans ses recommandations au secrétaire général de l'ONU, le Norvégien Trygve Lie, préconisait deux États, un arabe et un juif, sur le territoire de ce qui constituait alors la Palestine.

Le 11 octobre suivant, la délégation de l'Agence juive, que présidait David Ben Gourion, remporte sa première victoire significative: les États-Unis, présidés par Harry Truman, décident de soutenir la recommandation. Le surlendemain, autre grand pas en avant: l'URSS fait de même. Mais pour être adoptée, la résolution avait besoin des deux tiers des États alors membres de l'ONU et dans plusieurs, l'antisémitisme était encore fort. Sans compter les États arabes qui faisaient également un fort lobby contre l'adoption de la résolution.

Finalement, le 26 novembre 1947, le débat tant attendu s'ouvre aux Nations unies pendant que le terrorisme, tant juif qu'arabe, s'intensifie en Palestine où on est sur le bord d'une guerre civile.

Le 28, la France propose d'accorder 24 heures de plus aux deux parties pour une ultime tentative de conciliation.

Ce n'est finalement que le 29 novembre 1947, à minuit, que le président de séance, un Brésilien, décide de tenir le vote.

Dans une atmosphère tendue, les 56 pays membres sont appelés à se prononcer, par ordre alphabétique.

Le décompte final donne 33 oui, 13 non et 10 abstentions.

L'État juif est donc juridiquement créé. Mais les nations arabes limitrophes rejettent le partage.

Israël proclamé

Devant l'impasse, les Juifs passent à l'action et le 14 mai 1948, l'État d'Israël est officiellement créé avec, à sa tête, Ben Gourion.

La Presse en avait d'ailleurs fait sa manchette: « L'État juif proclamé en Terre sainte ». Une dépêche de la Presse Canadienne annonçait que la création de l'État juif d'Israël avait été proclamée à Tel Aviv l'après-midi même, au cours d'une réunion solennelle de membres du conseil national juif.

La proclamation en question se lisait ainsi: « En tant que membres du conseil national représentant le peuple juif en Palestine et le mouvement sioniste mondial, nous nous sommes réunis solennellement en ce jour de l'expiration du mandat britannique sur la Palestine pour proclamer l'établissement d'un État juif en Terre sainte, lequel portera le nom d'Israël conformément aux droits naturels et historiques du peuple juif et à une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies. »

Depuis lors, Israël existe mais la question palestinienne n'est toujours pas résolue.

Aussitôt que l'État d'Israël fut proclamé, les pays arabes attaquèrent le nouvel État. Mais après la défaite arabe dans ce premier con-

flit israélo-arabe, les Palestiniens ont fui massivement vers les États limitrophes.

En 1950, la Cisjordanie fut intégrée dans le royaume de Jordanie et en 1964, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), visant à redonner un État aux Palestiniens, fut créée.

En 1967, la Cisjordanie et la bande de Gaza furent occupées par Israël, mais en 1979, un traité de paix israélo-égyptien fut signé, prévoyant une certaine autonomie pour ces deux régions. Puis, en 1987, débuta l'intifada, mouvement populaire palestinien contre l'invasion israélienne.

En novembre 1990, l'OLP proclama d'un État indépendant « en Palestine ». Cinq ans plus tard, Israël et l'OLP se reconnaissent mutuellement et signent un accord en ce sens à Washington. Conformément à cet accord, toujours fragile, un régime d'autonomie est mis en place à Gaza et à Jérusalem et l'Autorité nationale palestinienne, présidée par Yasser Arafat, s'installe à Gaza. Mais les colonies de peuplement juif continuent de faire obstacle à la paix dans le secteur de même que le refus de retirer les troupes d'occupation et la crise palestinienne n'est toujours pas réglée.

Quant à David Ben Gourion, considéré comme le fondateur de l'État d'Israël, il dirigea le gouvernement de ce pays de 1948 à 1953, puis de 1955 à 1963. Il est décédé en 1973.

L'État dans tous ses états



Marc Thibodeau

A l'heure de la mondialisation, l'État est-il irrémédiablement condamné à disparaître? Ignacio Ramonet, directeur du mensuel français *Le Monde Diplomatique*, espère bien que non puisqu'il s'agit, dit-il, du seul instrument pouvant permettre de pallier les effets négatifs liés au développement du commerce sans frontières.

« Je ne vois pas quel arbitre peut mieux apporter de solutions aux tensions existantes », déclare M. Ramonet, qui dénonce l'importance sans cesse croissante du pouvoir économique au sein des sociétés modernes.

La capacité d'intervention de l'État, s'inquiète-t-il, est malheureusement compromise à l'heure actuelle par deux phénomènes opposés, la « fusion » et la « fission ».

La fusion désigne la formation de grands ensembles, telle l'Union européenne, qui entraînent la mise en commun de pouvoirs autrefois assumés de façon autonome par chacun des États membres qui s'y rallient.

« Au départ, il s'agit normalement d'un projet d'ordre économique qui a pour but la création d'une zone de libre-échange entre pays frontaliers. Graduellement, il y a des considérations d'ordre géopolitique et culturelle qui s'y greffent. Et chaque État voit ses propres pouvoirs s'effriter », dit-il.

La fission, à l'autre extrémité du spectre, désigne plutôt un mécanisme de fragmentation alimenté par le nationalisme, qui a largement contribué, par exemple, à l'explosion de l'Union Soviétique.

Les valeurs

Un mécanisme puissant, note M. Ramonet, puisque le « vertige de la fission ne connaît pas de limite ». Des autonomistes qui réussissent à fonder leur propre État risquent d'être confrontés à leur tour aux revendications de sous-groupes de leur nouvelle société, comme c'est le cas en Géorgie.

Fusion et fission, précise M. Ramonet, peuvent être reliées. La première s'inspire d'abord de valeurs économiques néolibérales, qui font peu de cas des particularités nationales, tandis que la seconde peut

découler des récriminations de populations « dissidentes », opposées au « rouleau-compresseur » de la mondialisation.

Les deux phénomènes, liés ou non, ont pour conséquence de « ronger l'État en aval et en amont » et de faire fondre ses champs d'intervention, notamment sur le plan social.

Déjà, en France, cet effritement favorise la marginalisation sans cesse croissante de vastes segments de la population et la fragilisation d'autres groupes qui étaient autrefois à l'abri des aléas financiers, précise M. Ramonet.

Les îlots de richesse qui se forment là comme dans plusieurs autres pays occidentaux ne sont pas sans rappeler, dit-il, les écarts existants entre les pays les plus riches et les plus pauvres de la planète.

Ces inégalités ne sont pas inéluctables, estime le directeur du *Monde Diplomatique*, qui met de l'avant plusieurs pistes de solutions pour freiner les excès de la mondialisation.

Il faudrait d'abord, dit-il, discipliner les marchés financiers, qui « n'en ont que pour leurs propres profits ». La taxe Tobin constitue, pour ce faire, un excellent outil, estime M. Ramonet.

L'idée a été mise de l'avant en 1972 par l'économiste James Tobin, qui nage à contre-courant de la plupart de ses collègues en récla-

mant une intervention active de l'État dans l'économie.

Les marchés

Son idée est de taxer les transactions de change en vue de freiner la spéculation et de permettre aux gouvernements de retrouver leur autonomie en matière de politique économique.

Un simple taux de 0,1 %, indique certaines études, permettrait de générer en un an des revenus de 166 milliards, qui pourraient être utilisés pour corriger, aux frais des spéculateurs, les inégalités existantes tant au niveau national qu'international.

« Une personne qui intervient plusieurs fois de suite sur le marché monétaire avec une somme donnée verrait une part substantielle de ses revenus s'envoler puisque la taxe s'appliquerait à chaque transaction. C'est du même coup un véritable frein à la spéculation », dit M. Ramonet.

Il reste cependant à déterminer quel organisme pourrait appliquer la taxe en question et veiller à la répartition des ressources? Le directeur du *Monde Diplomatique*, qui n'en voit guère à ce moment-ci, évoque l'idée d'un « Conseil de sécurité économique », sorte de pendant économique du Conseil de sécurité des Nations unies.

En marge de la taxe Tobin, M. Ramonet favorise également l'adoption de la « clause sociale »,

une taxe à l'importation devant refléter les conditions dans lesquelles un produit a été fabriqué. Une entreprise qui exploite des enfants en faisant fi des normes internationales pourrait par exemple être ciblée, indique-t-il.

Cette approche vise notamment à empêcher la « délocalisation trop rapide » d'usines vers les pays où les normes sociales sont moins importantes. Mais elle ne plaît guère aux dirigeants des pays les plus pauvres, qui y voient une forme déguisée de protectionnisme.

Afin de minimiser l'exclusion, M. Ramonet préconise également le partage du temps de travail, une voie sur laquelle le gouvernement socialiste français est déjà engagé à l'heure actuelle.

Il s'agit là, dit-il, d'une façon de prendre en considération le fait que le développement technologique permet aux entreprises d'accroître grandement leur productivité, et leur richesse, sans pour autant créer d'emplois.

En définitive, estime M. Ramonet, plusieurs solutions existent pour éviter que le pouvoir économique prenne une importance démesurée au sein des sociétés modernes.

Il s'agit là, dit-il, d'un objectif essentiel. « Je crois que l'économie doit être au service de l'humanité et non le contraire, parce que le contraire n'a aucun sens », conclut le directeur du *Monde Diplomatique*.

Plus

IRAK

Partie remise?

MARCEL BELLEAU
collaboration spéciale

L'administration américaine accepte l'accord intervenu entre l'Irak et le secrétaire-général de l'ONU, mais se montre prudente et ne démontre pas une grande confiance concernant son observance par l'Irak.

Pourquoi ce manque d'optimisme?

Bien sûr, le président Clinton ne sort pas grand gagnant de ce conflit. En effet, il n'a pas réussi à obtenir l'accord unanime du Conseil de sécurité pour appuyer son action armée contre l'Irak, la France, la Russie et la Chine s'y étant opposé. De plus, il n'a pas réussi à refaire l'alliance internationale contre Saddam Hussein et, en particulier, ses principaux alliés arabes ne l'ont pas suivi cette fois-ci. Enfin, c'est le secrétaire-général des Nations unies qui a réussi à négocier une entente avec le gouvernement irakien et à obtenir l'aval de Saddam Hussein lui-même. Kofi Annan en retire tout le mérite auprès de la communauté internationale. Tout au plus, Bill Clinton peut avancer que sans la démonstration de force et les menaces qu'il a proférées, Saddam Hussein n'aurait jamais consenti à une entente. Mais cette déconfiture sur le plan diplomatique est-elle suffisante pour expliquer les hésitations des Américains à se réjouir pleinement de l'entente?

Même si l'Irak consent aux inspections, s'il veut encore jouer au chat et à la souris, il est loin d'être certain que les inspecteurs des Nations unies pourront trouver et détruire toutes ses armes biologiques et chimiques. Durant les quatre mois qu'a duré le conflit, l'Irak a eu amplement le temps de cacher ses armes. En plus, l'Irak conserve l'expertise de pouvoir en fabriquer d'autres. Ceci ne veut pas dire que les inspections sont inutiles. Les inspecteurs ont par exemple découvert que l'Irak était plus avancé qu'ils le croyaient sur son programme d'armement nucléaire et ils ont pu stopper ce « progrès ». Les inspections ne sont pas une assurance à cent pour cent, mais grâce à elles, l'Irak est tenu en respect et est moins menaçant pour la région.

Que feront les États-Unis?

L'armée levée par les États-Unis demeurera dans la région pour encore un certain temps afin de s'assurer que l'accord soit respecté par le gouvernement irakien.

Les États-Unis conservent donc leur capacité d'intervention militaire mais il faudra démontrer hors de tout doute à la face de la communauté internationale que Saddam Hussein n'a pas respecté l'entente avant de pouvoir attaquer l'Irak, sans quoi, les Américains s'exposent à devoir le faire seuls, sans l'assentiment du Conseil de sécurité.

Les États-Unis risqueraient ainsi de s'aliéner encore plus leurs alliés des pays arabes. En privilégiant l'option militaire plutôt que diplomatique, l'administration Clinton s'est enfermée dans une logique non partagée par la plupart des pays et elle a ainsi donné un avantage politique important à Saddam Hussein, dont les objectifs de demeurer au pouvoir, de faire lever les sanctions et d'être perçu comme un acteur dominant dans la région ont été atteints.

Comment renverser Saddam

Certains voient la solution dans le renversement du régime de Saddam Hussein et reproche aux Américains de ne pas avoir été assez loin en 1991.

Pour comprendre le dilemme dans lequel se trouvent les Américains, il faut savoir qu'ils ont deux hantises : le Vietnam et la baie des Cochons. Pour renverser Saddam, il faudrait soit envahir l'Irak et être prêts à y demeurer en occupation de longues années et peut-être livrer une guerre de guérilla ou fomenter une révolte intérieure. Hors, la population américaine ne tolérerait pas que ses enfants se fassent tuer pour renverser le régime irakien et surtout ne supporterait pas que son armée s'enlise dans une situation qui risquerait de se prolonger longtemps. C'est pourquoi l'administration privilégie la méthode des frappes aériennes.

D'autre part, l'opposition irakienne n'est pas du tout unifiée. Le Congrès national irakien, sous la direction de Ahmed Chalabi, se composait à l'origine de groupes disparates kurdes et chiites sans comporter de membres de la population sunnite.

Les Kurdes ont semble-t-il quitté le mouvement parce qu'ils préfèrent militer en faveur de l'établissement d'un État kurde. On voit immédiatement à quoi mènerait un renversement précipité de Saddam : tentative d'établissement d'un État kurde dans le nord, ce qui irriterait au plus au point la Turquie, et lutte interne entre les chiites et les sunnites. Bref, un autre drame du style des Balkans.

Chose étonnante, vu sous cet angle, Saddam Hussein apparaît comme un facteur de stabilité dans la région.

Saddam Hussein bien en selle, au moins à moyen terme, et la communauté internationale a tout intérêt à composer avec lui tout en l'encadrant le mieux possible. Il vaut mieux continuer le dialogue, même s'il est pénible, que d'isoler l'Irak trop longtemps.

Les inspections et l'embargo sur les armements sont de bons outils mais il faudrait lever les restrictions économiques rapidement pour ne pas donner le prétexte à l'Irak de se comporter en délinquant. Une approche multilatérale, par l'entremise des Nations unies est aussi beaucoup moins conflictuelle que l'acharnement d'une seule grande puissance à le faire entrer dans le rang. Les meilleures relations qui semblent vouloir s'établir entre l'Occident et l'Iran sont aussi un facteur d'équilibre régional.

La levée des sanctions économiques, la réinsertion de l'Irak dans la communauté internationale et la prépondérance des relations multilatérales et de la diplomatie sur la politique de la menace militaire américaine sont un gage d'espoir d'un avenir meilleur, sans quoi, ce ne sera que partie remise.

Marcel Belleau est directeur adjoint de la Chaire Téléglobe Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM. Cette chaire a pour mission d'informer, de faire de la recherche, de développer des expertises et de faire de la consultation auprès des universités, des organismes d'État, des organisations internationales et du secteur privé pour renforcer l'action stratégique et diplomatique.



PHOTO AP

C'est le secrétaire-général des Nations unies (ici en compagnie du premier ministre irakien Tareq Aziz) qui a réussi à négocier une entente avec Bagdad et à obtenir l'aval de Saddam Hussein lui-même. Kofi Annan en retire tout le mérite auprès de la communauté internationale. Tout au plus, Bill Clinton peut avancer que sans la démonstration de force et les menaces qu'il a proférées, Saddam Hussein n'aurait jamais consenti à une entente.



PHOTO REUTERS

Il faudrait lever les sanctions économiques rapidement pour ne pas donner le prétexte à l'Irak de se comporter en délinquant. Après sept années de restrictions économiques, la malnutrition fait des ravages partout en Irak. Ici, des Irakiens procèdent au transport de médicaments venus cette semaine de Grèce.

Des leçons à tirer de la crise

HOUCANG HASSAN-YARI
collaboration spéciale

Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, a conclu un accord avec le gouvernement irakien, mettant ainsi fin, au moins pour le moment, à cette crise qui risquait de plonger le Moyen-Orient davantage dans l'instabilité.

L'accord ouvre les portes des palais présidentiels irakiens aux inspecteurs de l'UNSCOM. Ces derniers seront accompagnés par les diplomates dont le choix revient à Kofi Annan.

L'accord crée une occasion honorable pour les parties intéressées à sortir de la crise sans perdre la face. De cette crise qui aurait des conséquences catastrophiques pour le peuple irakien et la stabilité régionale, déjà fragile, on peut tirer des leçons très utiles.

D'abord, l'ONU retrouve sa raison d'être principale, c'est-à-dire la sauvegarde de la paix et la sécurité internationales. Cela doit normalement se traduire par la nécessité de renforcer cette organisation. La deuxième leçon est liée aux rapports entre les grandes puissances. Avec leur refus de substituer la diplomatie par la force, la France, la Russie et la Chine ont réaffirmé que le système provisoire actuel, unipolaire et dominé par Washington, ne doit pas durer. Cela signifie qu'une nouvelle configuration des puissances est en train de naître. Reste à voir si un nouveau bloc, opposé au bloc anglo-saxon, sortira de cet épisode. Donc, crier à la victoire et à la permanence d'un système unipolaire est très prématuré!

La troisième leçon vient du débat actuel entourant le danger des armes de destruction massive. Il sort du cadre traditionnellement imposé selon lequel il faut éviter

d'inclure ces armes des grandes puissances dans un régime d'inspection universelle.

Le débat pourrait instaurer les bases d'un nouvel ordre au Moyen-Orient, et idéalement à l'échelle mondiale, selon lequel ces armes, indépendamment de la qualité des pays qui les détiennent, doivent disparaître.

De cela émergera une paix durable au Moyen-Orient. Le défi est d'inclure entre autres Israël dans ce régime. La politique traditionnelle américaine de « deux poids deux mesures » suscite le débat et mérite d'être exploitée par les puissances moyennes, comme le Canada, qui ont de la crédibilité dans le domaine du désarmement sur la scène mondiale. Il est important que les masques tombent et que l'on s'interroge sur toutes ces armes là où elles se trouvent.

La fragilité des régimes

L'autre leçon, c'est que les régimes arabes sont fragiles.

Depuis la guerre du Koweït, en 1991, chaque attaque américaine contre l'Irak affaiblit un peu plus ces régimes et renforce la position de leurs opposants, pour la plupart islamistes.

Le refus de la majorité des pays arabes de collaborer avec Washington dans cette crise est très significatif et doit être analysé dans ce contexte. On apprend également qu'il faut dissocier le peuple irakien du régime sanguinaire qui le domine.

Ce calcul conduit la majorité de l'élite politique américaine à imaginer des scénarios pour le renversement du régime irakien. C'est une mauvaise politique, même si elle est convenable. La solution doit venir de l'intérieur. Une nouvelle équipe mise sur pied par les puissances étrangères est inévitablement l'instrument de celles-ci. Faut-il remplacer une illégitimité par une autre?

Enfin, une leçon importante qui

sort de ce drame consiste à une prise de conscience, certes embryonnaire à ce stade-ci, de la nécessité de trouver un arrangement de sécurité régionale avec la participation des États intéressés.

Le voyage de l'ancien président iranien, A. A. Hashemi Rafsanjani, en Arabie saoudite, s'inscrit dans cette volonté émergente. Nous sommes très loin de la création d'un système de sécurité collective dans la région du golfe Persique, mais il y a déjà des discussions dans ce sens entre l'Iran et les six États membres du Conseil de la coopération du Golfe. Ce futur arrangement doit être inclusif, comprenant tous les pays intéressés, y compris l'Irak.

Houchang Hassan-Yari est chercheur associé à la Chaire Téléglobe Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM et professeur au Collège militaire royal du Canada.

Plus

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Des trous dans la Constitution



Mathieu Perreault

PRAGUE

missionner le 30 novembre, entraînant dans sa chute le gouvernement qu'il menait.

Le président tchèque, Vaclav Havel, a désigné le 17 décembre un nouveau premier ministre, le gouverneur de la Banque centrale, Josef Tosovsky, qui a réussi à négocier avant la fin de 1997 la formation d'un « gouvernement d'experts » qui gouvernera jusqu'aux élections anticipées de juin.

« La crise la plus grave n'a pas été politique ou gouvernementale, mais constitutionnelle », explique Vladimir Balas, directeur de l'Institut juridique de l'Académie des sciences tchèques. « Nous découvrons des trous très embarrassants. »

Les jeunes premiers

C'est que la Constitution de 1989, l'année de la Révolution de velours qui a fait tomber le régime communiste, ne prévoit pas la dissolution de la Chambre basse par le président tchèque en cas d'impasse politique. Pour en arriver à des élections avant l'échéance de l'an 2000 — les dernières ont eu lieu au printemps 1996 —, la Chambre a dû proposer un projet

de loi qu'elle ignorera pendant 90 jours, une échappatoire constitutionnelle donnant au président Havel le droit de la dissoudre. Et encore, si le président Havel n'avait pas été réélu par vote parlementaire le 20 janvier (ses deux opposants sont disparus au premier tour, mais il lui fallait la majorité au Sénat et à la Chambre basse), personne n'aurait pu déclencher les élections, ce pouvoir présidentiel n'étant pas transférable.

Comme ce projet porte sur la restitution des terres, M. Klaus en a profité pour s'opposer au processus, même s'il est en faveur d'élections hâtives. Il n'avait pas pris d'être tenu à l'écart des négociations de décembre par M. Tosovsky, qui avait pour sa part dénoncé l'obstruction du premier ministre déchu. Le gouvernement d'experts comprend quatre transfuges de l'ODS, dont deux en font toujours partie, en infraction avec l'interdiction de coopérer édictée par Vaclav Klaus, réélu à la tête de son parti le 14 décembre malgré le scandale.

« La crise prouve au moins que nos politiciens ont appris à procéder démocratiquement à un changement de gouvernement », avance

Daniel Kumermann, ancien dissident et chroniqueur politique au quotidien *Pravo*. « Nous n'y étions pas préparés, nous étions habitués à ce que le pays roule tout seul. »

En effet, avec le chômage à 4 %, l'inflation contenue sous les 10 %, une croissance moyenne du PNB de 4 % en 1995 et 1996, une devise à peu près stable depuis cinq ans, trois ans d'équilibre budgétaire suivis par un maigre déficit de 2,7 % en 1997, la jeune République tchèque n'avait guère à s'en faire.

« La maturité économique, que nous n'avons d'ailleurs pas encore atteinte, est une chose, la maturité politique une autre, prévient M. Kumermann. Nous en avons encore pour 10 à 15 ans avant que se crée une classe politique normale, qui commence au niveau local pour aboutir au Parlement. Je crois que les politiciens actuels se rendent compte que le financement illégal nuit à leur popularité, mais je doute qu'ils comprennent vraiment l'éthique démocratique. »

Le gouvernement d'experts est très jeune, avec un âge moyen de 44 ans. Mais les jeunes premiers, s'ils se sont moins compromis avec

les communistes, ne sont pas pour autant exempts de cynisme, craint Jiri Pehe, directeur du département politique au bureau du président Havel. « Dans les années 70 et 80, il fallait parler différemment en public et chez soi. Les enfants élevés à ce moment doivent surmonter des habitudes schizophrènes. Mais les plus vieux sont quand même plus affectés. »

Vaclav Havel, 61 ans, a signé en 1977 la Charte 77, avec d'autres dissidents. Vaclav Klaus, un ancien banquier, a 62 ans, Josef Tosovsky 65 ans, alors que Vladimir Mlynar, ancien journaliste et porte-parole du gouvernement provisoire, n'a que 31 ans. « M. Tosovsky, note M. Kumermann, représentait la Banque tchèque à Londres avant 1989. Cela indique qu'il était en bons termes avec le régime, mais pas nécessairement qu'il s'est compromis avec les communistes : à ce moment, le gouvernement avait tant besoin d'argent qu'il acceptait de nommer de vrais experts à des postes importants plutôt que des communistes méritants. En ce sens, le premier ministre est proche du président Havel : ils sont tous deux intègres, l'un par conviction morale, l'autre par respect des règles. »

Deux lois votées par jour

La crise politique qui a secoué la République tchèque et ralenti les réformes économiques ne reflète pas seulement les trous qui minent sa Constitution, mais aussi les carences de son système législatif, croit Vladimir Balas, directeur de l'Institut juridique de l'Académie des sciences.

« Dans les quatre premières années après 1989, les députés votaient 600 lois par an, deux par jour, affirme M. Balas, dans son bureau de la rue Narodni. La qualité ne pouvait pas toujours être bonne et le rapiéçage était davantage la norme que la réflexion synthétique. Certaines activités criminelles ne tombent toujours pas sous la coupe de la loi, comme par exemple les délits d'initiés. La chute du gouvernement est probablement liée à ce vide juridique : beaucoup de vols ont eu lieu au cours des privatisations, et des politiciens ont profité de ces détournements de fonds. » Au Québec, 125 lois ont été votées ou amendées en 1997.

Le rythme des réformes législatives aurait pu être plus lent. « Il aurait été plus avisé d'utiliser les lois occidentales, le temps d'élaborer calmement les nôtres, croit Jiri Pehe, directeur du département politique du bureau du président Havel. Mais la classe politique a voulu réinventer la roue. Elle croyait pouvoir faire la leçon aux pays de l'Ouest. »

Au départ, la Constitution s'apparentait davantage à une proclamation, explique M. Balas. « Elle n'a pris de l'importance qu'avec le temps. » Elle a été rédigée en 1992, en vitesse pour être prête à temps pour la dissolution de la Tchécoslovaquie, début 1993. « Elle plonge ses racines dans les Constitutions de la Première République, entre les deux guerres, et de la Tchécoslovaquie communiste, indique M. Pehe. Mais certains détails ont été ajoutés pour des raisons politiques. A ce moment, Vaclav Klaus et son parti étaient très puissants et ils voulaient un président faible. Au paravant, il avait le droit de proposer des lois et pouvait plus facilement dissoudre la Chambre basse pour des élections anticipées. »

Vaclav Klaus voulait éviter d'être menotté par un président hostile immédiatement après les élections, selon M. Pehe. « Ils ont vraiment pensé à court terme. Ils croyaient qu'ils gouverneraient pour toujours, qu'ils ne seraient jamais des perdants. »

Un premier amendement constitutionnel devrait être voté (par les trois cinquièmes des députés) pour permettre à la Chambre basse de poursuivre ses travaux jusqu'à la veille des élections de juin. « Sinon, les députés perdront salaires, bureaux et voitures de fonction en avril, remarque M. Pehe, dans son bureau du château qui surplombe Prague. Les sociaux-démocrates proposent d'appuyer l'adhésion à l'OTAN en échange d'un vote favorable à l'amendement de la part des autres partis. Si les députés cessent de siéger en avril, l'adhésion à l'OTAN ne pourra franchir que deux des trois lectures nécessaires. »

Ensuite, il faudra accélérer le processus de dissolution de la Chambre basse, prévoir la transmission du pouvoir de déclencher des élections en cas d'absence de président — si personne n'est élu par le Parlement, s'il est malade ou

s'il meurt —, et déterminer le laps de temps dont le Sénat dispose pour approuver un amendement constitutionnel, énumère le conseiller du président. « En l'absence de président, certains de ses pouvoirs sont délégués, mais aucune institution n'a techniquement le pouvoir de déclencher des élections, dit M. Pehe. D'autre part, le Sénat pourrait étudier un amendement pendant des années s'il le voulait. Vaclav Havel ne veut pas plus de pouvoir, il veut simplement pouvoir exercer ses droits de manière efficace : il joue un rôle clé dans la nomination du gouvernement et du premier ministre, mais ne peut rien faire en cas d'impasse gouvernementale. »

L'état-arbitre.

Les rédacteurs législatifs hérités du communisme sont très habiles techniquement, mais n'ont pas une vue d'ensemble du corpus, déplore M. Balas. « Les meilleurs avocats vont au secteur privé, où ils gagnent quatre fois plus après leur stage de trois ans qu'un fonctionnaire après 25 ans, dont le traitement tourne autour de 15 000 à 20 000 couronnes par mois (600 \$ à 800 \$ CDN). La mise en place des cours administratives, qui vont accélérer le règlement des conflits entre individus et État, ainsi que des cours régionales est ralentie par le manque de juges. Un jour, heureusement, les firmes auront fait le plein et les ministères deviendront plus attrayants. La République compte présentement 6 000 avocats et la saturation arrivera à 10 000. »

La disparition de l'état-arbitre a déboussolé les entreprises, qui n'étaient pas habituées à traiter entre elles, et les citoyens ont toujours l'impression qu'il est impossible d'avoir raison sur l'administration, estime M. Balas. « Les lois commerciales se sont inspirées de celles de l'Autriche et de l'Allemagne. Mais les manques sont encore nombreux. Par exemple, on ne sait pas si la nationalité des entreprises dépend de leur lieu d'incorporation ou de leur siège social. Grâce à des vides juridiques, les administrateurs privés ont négligé les intérêts des actionnaires et la corruption politique a pu s'étendre. La protection des consommateurs, les transactions boursières et les conflits d'intérêts sont également peu réglementés. »

La propriété privée a été réinstaurée depuis 1989. « Le régime communiste reconnaissait la propriété personnelle, comme une résidence principale, mais ne protégeait pas autant les biens privés, comme un chalet, souligne M. Balas. La protection du patrimoine familial a aussi été réinstaurée à l'occasion d'une réforme des régimes matrimoniaux. Les unions homosexuelles ont aussi été abordées. » Les lois sur le travail ont évidemment dû être chambardées.

Au niveau pénal, la République tchèque « hésite toujours entre les systèmes européen et américain », rapporte M. Balas. « Le juge a un rôle plus grand qu'aux États-Unis dans l'enquête et le choix des arguments. » Au niveau des précédents, « les juges ne sont pas obligés d'en tenir compte, mais ne nous voulons pas non plus d'un système à la française, où la loi est très détaillée. Des « codécisions » peuvent être utilisées pour interpréter les lois, qui peuvent ainsi être plus concises. »



Avec le chômage à 4 %, l'inflation contenue sous les 10 %, une croissance moyenne du PNB de 4 % en 1995 et 1996, une devise à peu près stable depuis cinq ans, la jeune République tchèque n'avait guère, jusqu'au printemps dernier, à s'en faire...

Privatisation tortueuse

Le ministère des Finances tchèque entend bien profiter des restructurations qui secouent le monde bancaire pour privatiser les quatre grandes banques de la République. Mais le haut taux de prêts non performants, le plus haut d'Europe centrale à 35 % selon *The Economist*, risque fort d'en abaisser le prix à un minimum politiquement périlleux.

« L'atmosphère globale en Europe est extrêmement favorable aux privatisations tchèques », affirme Pavel Strepanek, directeur des affaires étrangères au ministère des Finances. « Les banques européennes se repositionnent. »

Mais une grande énigme demeure : l'État injectera-t-il des fonds pour rendre plus attrayantes les Komerční Banka, Ceska Sporitelna, Investiční a Postovní Banka (IPB) et Československa Obchodní Banka (CSOB), qu'il contrôle respectivement à hauteur de 49 %, 45 %, 36 % et 70 % ?

Dans ses bureaux de la rue Vodičkova, Ivan Angelis, conseiller auprès de l'Association pragoise des banques croit que « le problème des prêts industriels à problèmes semble gérable, au coût d'injections financières additionnelles par l'État ». Quant à M. Strepanek, il martèle « qu'il est logiquement impossible que la République tchèque ait un plus grand problème de prêts douteux » que ses voisins. « L'hôpital où est soignée notre économie est tout simplement plus grand, explique-t-il, le livre *Commercial Bank Evaluation* bien en évidence dans son élégant bureau-appartement de la rue Letenska. Si certains disent le contraire, c'est à cause de méthodes statistiques, de la déprime économique tchèque et de la consolidation efficace du capital des banques tchèques. »

À l'autre bout du centre-ville, rue Pobrezny, Vojtech Kraus, analyste chez ING Barings, doute que le gouvernement puisse se charger des prêts non performants, qu'il évalue à 260 milliards de couronnes (un peu plus d'un milliard de dollars canadiens) : « La pression

est trop forte en faveur d'un budget (550 milliards de couronnes, un peu plus de deux milliards canadiens ; en 1997, déficit de 15 milliards) équilibré. Je pense qu'il sera possible de vendre les parts telles quelles, mais à bas prix. »

De toute façon, la privatisation est indispensable pour résoudre les carences de gérance d'entreprises, croit M. Kraus. « Pour prospérer, l'économie a besoin d'un système bancaire stable et efficace. De plus, les grandes banques contrôlent mieux leurs investissements. En ce moment, les intérêts des banques se confondent avec ceux des propriétaires des firmes ; cela explique en partie les prêts douteux. Les banques occidentales installeront les directions professionnelles qui manquent à la République tchèque pour attirer à nouvelles investissements, et se débarrasseront de leurs positions dans des firmes incapables d'être autonomes. »

Le plus grand échec

Les banques constituent le grand échec des privatisations tchèques, évalue depuis Montréal Me Hynek Zikovsky, du cabinet Gottlieb Pearson, qui sert d'intermédiaire commercial entre Prague et le Canada. « Les privatisations se sont arrêtées là où elles devaient commencer. Le gouvernement contrôle les banques, qui sont actionnaires des fonds communs où ont été déposés les coupons de privatisation distribués dans la population. Les trois quarts de l'industrie tchèque sont aux mains des fonds. » Les actions de 1 600 firmes ont été distribuées à 6,2 millions de Tchèques, dont les deux tiers les ont confiées aux fonds.

Selon Me Zikovsky, les prêts non performants atteignent 50 % plutôt que 35 %. « Personne ne peut dire quelle est la valeur réelle des actifs des fonds et des banques. Par exemple, un prêt peut être accordé, moyennant commission, à une firme qui donne en garantie un immeuble évalué à 500 millions de couronnes par un ami ; comme le prêt n'est pas performant, la banque s'approprie l'immeuble, qu'elle vend à un fonds pour 500 millions, qui proviennent de la vente (réelle) d'une compagnie par le fonds. Les fonds ont été vidés de leur valeur par des procédés semblables, et maintenant les banques ont à leur tour des problèmes. »

Comme le gouvernement présent n'est que temporaire, la privatisation des banques est à l'arrêt, à l'exception de la vente de IPB au courtier japonais Nomura. Au départ, le gouvernement Klaus entendait obtenir un prix entre deux et 5,8 milliards de couronnes pour sa participation de 36 %. L'entente finale, approuvée par le Fonds national des propriétés mais toujours sous étude au CA de Nomura, prévoit le versement de 2,9 milliards de couronnes, et l'investissement de 12 milliards dans IPB par Nomura, moitié directement et moitié sous forme de prêts.

« Au premier tour d'appel d'offres, après la décision de vendre en novembre 1996, nous avions une dizaine d'intéressés, précise M. Strepanek. Au deuxième, seuls ING et Nomura sont restés sur les rangs. Nomura s'est positionnée de façon agressive, et est restée seule à négocier. »

Jusqu'à maintenant, les bouées de sauvetage que le gouvernement a dû lancer aux diverses banques (10 se sont écroulées, équivalant à 5 % du capital bancaire) s'élèvent à 180 milliards de couronnes, selon Me Zikovsky. Prague devra peut-être verser 13 milliards à la Slovaquie, qui conteste la consolidation de la CSOB, qu'elle détenait à hauteur de 24 %. Le capital des quatre banques les plus importantes totalisent 1 280 milliards de couronnes.

Plus

Sur la Méditerranée, Le Pen s'incrute mais ne triomphe pas

La droite «classique» résistera-t-elle à la tentation d'accords souterrains?



Louis-Bernard Robitaille

collaboration spéciale
MARSEILLE

Sur les bords de la Méditerranée, l'Histoire semble se répéter sans fin. C'est autour de Marseille, aux législatives de 1988, que Jean-Marie Le Pen et les deux autres vedettes de l'extrême droite, Bruno Mégret et Jean-Pierre Stirbois, s'étaient présentés à la députation, en tablant sur les plus de 25 % des suffrages obtenus par le Front national aux deux précédentes consultations. Les trois vedettes avaient atteint ou frôlé les 30 % au premier tour et avaient été largement battus au second tour, malgré la neutralité bienveillante affichée par la droite classique.

Aux régionales de 1993 — un scrutin à la proportionnelle — Jean-Marie Le Pen à Nice et Bruno Mégret à Vitrolles, commune proche de Marseille, s'étaient lancés à l'assaut de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Avec l'ambition de réussir, contre la star populiste de « gauche » de l'époque, Bernard Tapie. Le Pen avait de nouveau fait un score impressionnant, mais plafonné à 34 conseillers (sur 122).

On remet ça cette année pour les élections régionales du 15 mars. La région PACA reste, loin devant l'Alsace ou de la banlieue parisienne, autres points forts en France, la place-forte par excellence du FN.

De nouveau les vedettes se sont partagés le terrain. Jean-Marie Le Pen bombe le torse et donne de la voix du côté de Nice. Le « respectable » Jean-Marie Le Chevallier, élu maire de Toulon puis député l'année dernière, travaille le département du Var, contre le chef de file de la droite modérée, François Léotard.

Bruno Mégret, consacré numéro deux du FN et candidat (pressé) à la succession de Le Pen, est chargé de rameuter les électeurs des Bouches-du-Rhône (région de Marseille), le département de loin le plus important. Il peut s'appuyer sur la conquête, par épouse inter-

posée, de la mairie de Vitrolles, avec 53 % des voix au second tour en 1996.

Mais, bien que le FN soit crédité sur le plan national de 16 % des voix, ce qui normalement devrait se traduire par une nouvelle poussée à 17 ou 18 %, tout indique que, de nouveau, l'extrême droite va une fois de plus échouer aux portes du pouvoir, même régional.

Le FN plafonne

Selon le dernier sondage commandé par *La Provence*, le principal quotidien de Marseille, le FN n'aura même pas la satisfaction morale d'arriver en tête, devant les listes de droite et de gauche. Tout se passe comme si en France les progrès continus de l'extrême droite s'opéraient essentiellement dans les zones où elle restait faible, tandis qu'elle plafonne dans ses châteaux forts. Entre 25 et 30 % en 1988 en région PACA : ni plus ni moins aujourd'hui.

Le danger d'une prise du pouvoir dans une région aussi emblématique, et qui englobe à la fois Nice et Saint-Paul de Vence, est donc inexistante, malgré un indéniable enracinement local, et la conquête de quatre mairies importantes depuis 1995. Jean-Marie Le Pen, en forme mais tout de même âgé de 70 ans, ne verra se réaliser son rêve de diriger le Conseil régional à Marseille.

La question qui va se poser au soir du 15 mars en PACA est celle qui se posera dans 15 ou 18 des 22 régions du pays : la droite qui détenait 20 régions depuis la débâcle de la gauche en 1993, est menacée d'en perdre la quasi-totalité. Coincée entre une majorité gouvernementale forte de la popularité de Lionel Jospin... et la poussée continue du FN, la droite « républicaine » serait battue pratiquement partout, si l'on en croit les sondages : sur le plan national, elle aurait quatre ou six points de retard.

À Marseille, comme dans un grand nombre de régions, le schéma qui s'annonce est assez clair : la gauche, conduite par le maire d'Arles, Michel Vauzelle, ancien ministre de la Justice sous Mitterrand, aurait une majorité relative au Conseil régional, avec quatre ou cinq conseillers de plus que la droite. Cependant, comme l'élection du président de région se fait au scrutin secret — majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au troisième et dernier — il suffirait d'un léger coup de pouce du FN pour faire battre la gauche.

« Qui sait ce qui se passe dans le secret d'un isolement ? » nous disait Bruno Mégret, mercredi, avec un



PHOTO AP

À Marseille comme dans d'autres régions françaises, les régionales ne verront certainement pas la prise du pouvoir par les troupes de Le Pen. Mais peut-être le début du grand rapprochement avec la droite classique.

sourire gourmand. Il parlait en principe du ralliement au FN de conseillers de droite. Mais le vrai problème se pose en termes inverses : distancée par la gauche dans plus de 15 régions, sinon une vingtaine, la droite pourra-t-elle résister à la tentation de passer des accords sous la table avec le FN pour obtenir les ralliements indispensables au troisième tour ? Cela pourrait se faire sur des promesses — sur le programme, ou sur des postes — qui n'auraient rien de voyant. Mais qui constitueraient un début de rapprochement entre droite et extrême droite. « Des accords locaux,

disait Bruno Mégret, seraient une bonne façon aux yeux des élus régionaux, de faire bouger les choses malgré les consignes des états-majors nationaux. »

Unir la droite

Polytechnicien, haut fonctionnaire, ancien candidat en 1981 du parti de Chirac, Bruno Mégret, âgé de 48 ans, est non seulement le rival presque déclaré de Le Pen à la tête du FN, mais aussi et surtout le champion d'une autre stratégie : celle de l'union avec la droite classique pour obtenir sa radicalisation. Alors que Le Pen continue de

promener ses provocations sur les télévisions et places publiques (notamment sur les Juifs et les camps), Mégret, petit homme discret et qui ne paie pas de mine, incarne la respectabilité.

Les élections régionales constituent à tout point de vue un terrain de manœuvre idéal pour l'extrême droite : ce n'est pas un scrutin majeur, donc l'électorat se défoule ; la proportionnelle favorise le FN et autorise toutes les combines post-électorales. La stratégie de Bruno Mégret, de toute évidence, consiste à amorcer le rapprochement souhaité avec la droite classique et, au besoin, de la compromettre du côté du FN.

Avec une élection des présidents de régions au scrutin secret, toutes les consignes souterraines sont envisageables : le FN pourrait aussi bien, dans telle région, favoriser la victoire de la gauche pour « punir » la droite que de provoquer une victoire de la droite en échange de compromis ailleurs. « Nous n'excluons pas, nous disait M. Mégret, de voter ici pour la droite en échange de concessions dans une autre région... » Parmi les manœuvres envisageables, cela pourrait aller jusqu'à des votes « secrets » du FN au troisième tour de l'élection d'un président, dans le seul but de compromettre le président en question. On avait bien vu, en 1993, la président de Bourgogne, Jean-Pierre Soisson, passer au nom de la « gauche », avec des voix bizarres venues de l'extrême droite.

Dans le quartier proche de la gare Saint-Charles à Marseille, le chef de file de la droite « républicaine », le docteur Jean Mattéi, fait campagne chez les commerçants et les clients de bistrot, accompagné de militants et de deux autres députés et candidats aux régionales. « Tout n'est pas mauvais dans ce que dit le FN », nous dit-il, mais il est hors de question que nous nous entendions avec lui car ses valeurs de base ne sont pas les nôtres. Mais de là à dire que nous devrions renoncer à présenter un candidat à la présidence de région de crainte que des conseillers FN votent en sa faveur... Ce qui se passe dans le secret des urnes... »

À Marseille comme dans d'autres régions françaises, les régionales ne verront certainement pas la prise du pouvoir par les troupes de Le Pen. Mais peut-être le début du grand rapprochement avec la droite classique. Dans une grande rumeur de magouilles, de tractations et autres clameurs indignées. La trame de cette entente se tisse actuellement non loin du vieux port de Marseille.

Les Belges attendaient le général Dallaire de pied ferme

CHRISTOPHE DEGRYSE

collaboration spéciale, BRUXELLES

Le nom du général Roméo Dallaire est, depuis bientôt quatre ans, bien connu en Belgique.

Le mois d'avril 1994, lorsque le Rwanda sombra dans l'horreur du génocide, est encore dans toutes les mémoires. Non seulement en raison de la tragédie que vécut ce pays d'Afrique centrale, mais également parce que la Belgique, ancienne puissance coloniale, y joua un rôle spécifique.

Si le nom du général Dallaire est connu des Belges, c'est pour son rôle dans le système de commandement de l'ancienne MINUAR (Force des Nations unies pour le Rwanda), essentiellement composée des troupes belges, à laquelle appartenaient dix Casques bleus belges qui furent sauvagement massacrés le 7 avril 94 par des militaires rwandais.

Les familles de ces dix para-commandos — épouses, parents — se battent toujours aujourd'hui pour connaître la vérité sur les circonstances exactes de ce drame. Et sur les responsabilités politiques du gouvernement belge de l'époque. Fait apparemment étrange mais non dénué de sens dans les profonds bouleversements que connaît actuellement la société belge, ces familles ont en partie rejoint le combat des parents des petites victimes du pédophile Marc Dutroux, formant un insolite « front commun » dans la recherche de la vérité et de la responsabilité politique.

Une mission « Club Med » ?

À l'automne 1993, la Belgique

s'embarque dans une mission de maintien de la paix au Rwanda, alors que le pays vit déjà de très graves tensions. Pour certains officiers belges, il s'agit néanmoins d'une sorte d'opération « Club Med », une mission facile et sans danger.

Le « Club Med » se transformera rapidement en véritable cauchemar : attentat le soir du 6 avril 1994 contre le président rwandais Juvénal Habyarimana, assassinat tôt le lendemain matin du premier ministre Agathe Uwilingiyimana, ensuite massacre des dix Casques bleus belges, et enfin enchaînement de la violence qui aboutira aux 500 000 à un million de victimes...

Jean-Claude Willame, professeur à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve (UCL) et spécialiste de l'Afrique centrale, a collaboré à la commission d'enquête du Sénat belge instaurée début 1997 pour faire la lumière sur cette intervention ratée à Kigali.

Il tente d'en identifier les responsabilités : à New York, le Conseil de sécurité des Nations unies et son secrétaire général ; du côté belge, les principaux décideurs politiques et diplomatiques en charge du dossier rwandais de même que le commandement militaire. Dans quel contexte cette fameuse nuit d'avril 1994 s'est-elle déroulée et quel fut, notamment, le rôle du général Dallaire ?

« Toute cette affaire commence par l'attentat contre l'avion présidentiel le 6 avril 1994 vers 20 h 30, explique à *La Presse M.* Willame. Le général Dallaire est prévenu de cet attentat par un des membres de son état-major, mais apparemment les informations ne sont pas encore très sûres.

Il ordonne au colonel belge Luc

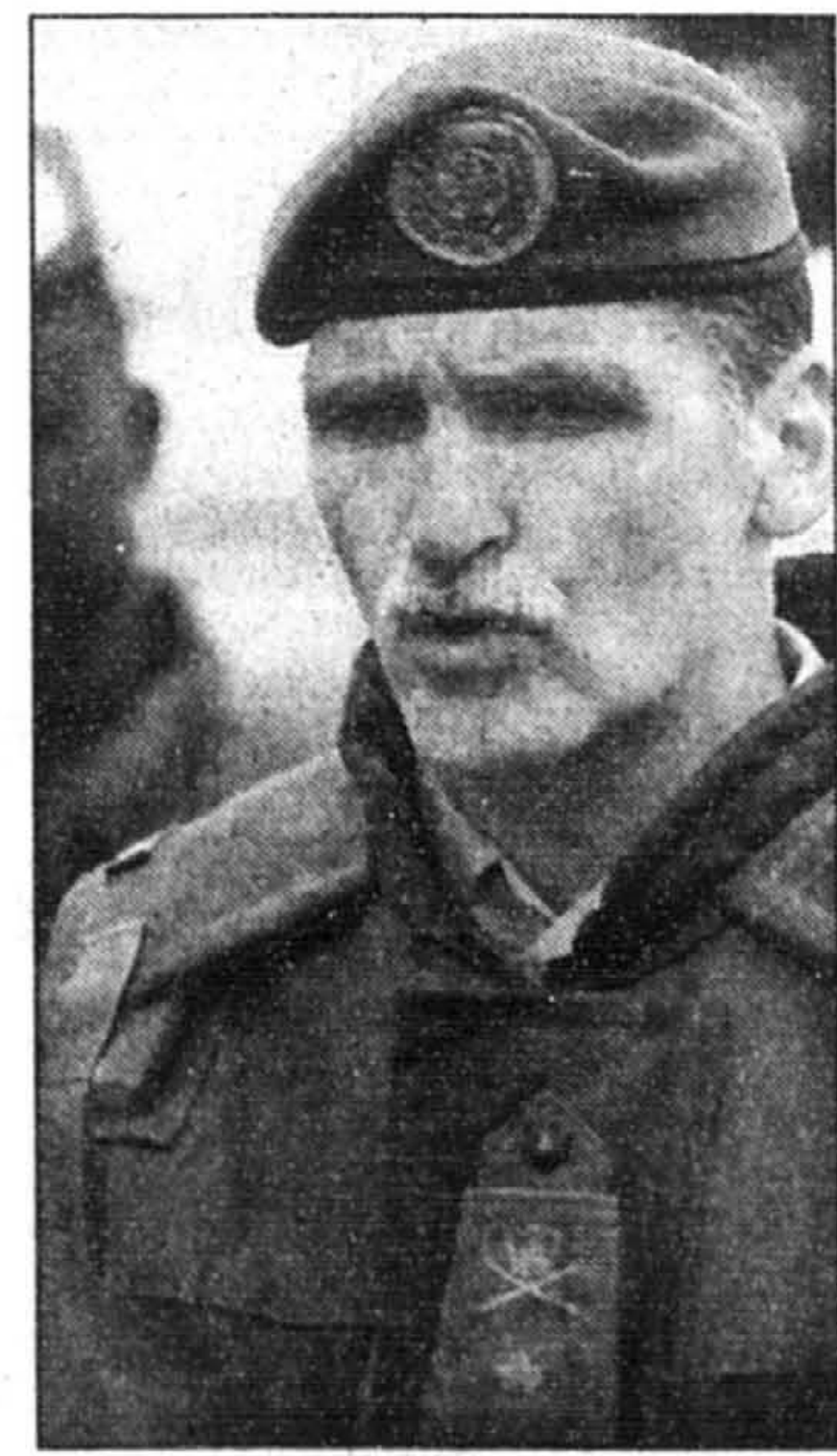


PHOTO PC

Le général Roméo Dallaire, en 1994.

Marchal, commandant de la force de maintien de la paix de l'ONU à Kigali, d'envoyer une escorte pour voir ce qui se passe à l'aéroport. Très vite, on se rend compte de la gravité de la situation.

Dans la nuit, des réunions sont organisées avec des militaires rwandais. Dallaire paraît obnubilé par le maintien de l'ordre. Le lendemain encore, il négocie avec les Rwandais et est, dès lors, absent de son quartier général.

En fait, il va jouer un rôle politique, de diplomate, plutôt que de militaire. Il faut dire que le représentant spécial de l'ONU à Kigali,

Jacques Roger Booh-Booh, est un personnage particulièrement inconsistent. Il ne prend aucune initiative. On ne le voit pas alors que c'est lui qui a autorisé sur tout le système de la MINUAR.

En réalité, sachant que la situation est extrêmement explosive, personne n'osera réagir en militaire, chacun se disant : « Surtout, on ne tire pas ». Dallaire, c'est aussi un général qui veut se mêler de tout, y compris de choses qui ne le concernent pas. Il est autoritaire. Il a du mal à faire marcher son staff parce qu'il n'a aucun tact (1). C'est en tout cas comme cela que ses adjoints le perçoivent. »

Repli des troupes

Le 7 avril au matin, tout le système de commandement de la MINUAR va littéralement imploser alors qu'est assassinée le premier ministre Agathe Uwilingiyimana. Dallaire est toujours en réunion. Marchal aussi.

Le colonel Dewez, qui dirige les Belges, est également en réunion. Aucune initiative militaire n'est prise durant ces heures cruciales. A-t-on réellement conscience de la gravité des événements ?

« Oui, mais il n'y a aucune tentative de prendre des risques, poursuit M. Willame. Pour moi, c'est cela le fond de l'affaire. La chaîne de commandement est obnubilée par ce principe : surtout, ne pas réagir en militaire. Lors des témoignages de la commission d'enquête du Sénat belge, on a pu entendre des hommes de troupes qui remettaient en doute l'autorité de leurs supérieurs.

« Selon eux, dès 7 h du matin, une opération pouvait être montée pour aller sauver en tout cas les dix Casques bleus qui étaient « coincés » dans le jardin du premier ministre. Mais le seul ordre qu'ils re-

çoivent, c'est de rester dans leurs cantonnements. J'ai entendu des témoins dire qu'une simple opération de police — en d'autres termes, tirer en l'air ! — aurait sans doute permis d'arrêter toute cette violence et l'enchaînement vers le génocide. Mais il aurait fallu quelqu'un qui frappe un moment sur la table... ce qui a cruellement manqué. »

Avec la mort des dix Casques bleus, la Belgique a ensuite complètement perdu les pédales. « Quelques jours plus tard, elle a non seulement ordonné le repli général de ses troupes de la MINUAR, mais a en plus mené une campagne diplomatique auprès des pays amis pour arrêter cette MINUAR. Cela, c'est le plus grave. Dallaire n'était pas du tout d'accord avec la position belge. Et l'on peut penser que le secrétaire général de l'ONU non plus. Dans une interview, quelques mois plus tard, Boutros-Ghali affirme : « Avec 400 hommes, on pouvait arrêter le génocide. Mais ces 400 hommes-là, c'est-à-dire l'équivalent des troupes belges présentes sur place, avaient été rapatriés. La responsabilité politique du gouvernement belge dans les événements qui ont suivi est donc écrasante... »

(1) — Le 21 janvier 1994, soit un peu plus de deux mois avant les événements, le quotidien bruxellois *Le Soir* écrit : « À Kigali, à l'instar du temps qui est à l'orage, les Casques bleus belges ne peuvent cacher leur ire croissante moins à l'encontre de l'Organisation (des Nations-Unies) que du commandant en chef d'Unamir, le général canadien Roméo Dallaire. C'est que le numéro un de la mission spéciale manque singulièrement de psychologie à l'égard des troupes du 1^{er} Bataillon de para-commandos de Diest et des unités spécialisées qui y sont à pied d'œuvre depuis le 18 novembre dernier (...). »

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



ONU-IRAK

Vote reporté

■ Le Conseil de sécurité a repoussé hier à la semaine prochaine un vote sur un projet de résolution britannique menaçant l'Irak des « plus sévères conséquences » s'il violait l'accord sur les inspections conclu à Bagdad. Les 15 membres du Conseil, dont plusieurs sont opposés à un recours automatique à la force, ne devaient pas voter une résolution avant lundi. Le projet britannique, soutenu par les États-Unis, avertit Bagdad que « toute violation (de l'accord) aurait les plus sérieuses conséquences pour l'Irak ». Lors d'une réunion à huis clos du Conseil, dix des 15 pays membres ont rejeté toute disposition pouvant donner un feu vert automatique à des frappes américaines.

d'après AFP

MOSSAD-SUISSE

Israël « regrette »

■ Israël a présenté hier ses « regrets » à la Suisse après le dernier fiasco du Mossad à Berne. Dans une lettre adressée au président et chef de la diplomatie suisse Flavio Cotti, le directeur général du ministère des Affaires étrangères Eytan Ben-Tsur exprime son espoir que l'affaire sera rapidement réglée, sous-entendu que l'agent secret israélien détenu en Suisse sera relâché. Mais il a aussi tenté de justifier l'opération en faisant valoir une « menace terroriste » non précisée, contre laquelle les agents du Mossad étaient supposés lutter.

d'après AFP

BOMBAY

Trois bombes

■ Au moins quatre personnes ont été tuées et 20 autres blessées hier à Bombay dans l'explosion de trois bombes à la veille des législatives dans cette ville, capitale économique de l'Inde, a indiqué la police. La sécurité a été renforcée à Bombay pour le scrutin, dont les deux premiers jours avaient été marqués par des violences ayant fait dans l'ensemble du pays une soixantaine de morts, en plus de 58 personnes tuées avant le premier jour de vote dans des attentats à Coimbatore (sud). Une série d'attentats à la bombe avait fait 317 morts et des centaines de blessés le 12 mars 1993, à la suite d'affrontements entre hindous et musulmans qui avaient fait 1500 morts.

d'après AFP

AFRIQUE DU SUD

Sommet de l'or

■ Les compagnies minières sud-africaines et le syndicat des mineurs NUM sont parvenus à un accord hier sous la houlette du gouvernement, après deux jours de « sommet de l'or » consacré aux restructurations d'une industrie en crise. Accueillie par les vives des mineurs, cette « déclaration » en dix points prévoit de créer un « comité de crise de l'or » (GCC) qui va réunir patronat, syndicat et gouvernement. On prévoit plus de 100 000 licenciements cette année, du fait de la crise structurelle aggravée par la chute des cours mondiaux.

d'après AFP

LOCKERBIE

La Haye compétente

■ Londres, Washington et le Conseil de sécurité de l'ONU ont essuyé hier un terrible revers avec la décision de la CIJ de se déclarer compétente pour examiner une requête libyenne relative à l'affaire de l'explosion d'un avion de la PanAm au dessus de Lockerbie (Écosse). Tripoli en revanche, dont deux ressortissants sont soupçonnés d'avoir participé à l'attentat qui coûta la vie à 270 personnes (259 passagers et 11 personnes au sol à Lockerbie le 21 décembre 1988), remporte une indéniable victoire que partage, curieusement, l'association des familles des victimes. L'arrêt de la Cour internationale de Justice, définitif et sans recours, fait en effet droit à la requête de Tripoli et met un terme à une querelle de neuf ans, dont six devant la CIJ, sur le bien fondé de résolutions du Conseil de sécurité, plaçant un embargo aérien sur la Libye.

d'après AFP

Cambodge : les deux camps en présence décrètent un cessez-le-feu immédiat

Agence France-Presse
PHNOM PENH

Les deux camps qui se défient au Cambodge, l'opposition royaliste et le gouvernement de Phnom Penh, ont respectivement décrété hier un cessez-le-feu immédiat après des mois d'affrontements, laissant entrevoir un espoir de paix avant les élections législatives prévues en juillet.

Cette déclaration de trêve répond à l'une des conditions du plan de paix en quatre points récemment proposé à Manille par le Japon afin de permettre la participation du prince Norodom Ranariddh, chassé du pouvoir l'été dernier, au scrutin du 26 juillet.

Diplomates et analystes à Phnom Penh ont salué l'annonce du cessez-le-feu, mais sont restés prudents quant aux perspectives de paix au Cambodge.

« Elle est une première étape importante. C'est ce pourquoi chacun travaille. Il y a encore beaucoup d'étapes, mais c'est un bon début », a estimé un diplomate occidental à Phnom Penh. Le Japon, qui a pris

l'initiative, s'est félicité de la trêve.

Le prince Ranariddh a ordonné à ses combattants de cesser « unilatéralement » les hostilités à compter de minuit, une initiative qui a été acceptée par son rival Hun Sen, l'homme fort du régime de Phnom Penh.

Les forces royalistes pro-Ranariddh se réservent cependant « le droit à l'autodéfense et de répondre à toute attaque » de l'armée gouvernementale.

Le co-premier ministre déchu propose aussi la création d'une commission de contrôle de la trêve, avec l'aide d'observateurs internationaux.

Ses partisans, estimés à quelques

centaines — « pas plus de 500 » selon un expert étranger — mènent depuis août des opérations de guérilla contre les soldats gouvernementaux dans le nord du Cambodge, près de la frontière thaïlandaise.

En exil à Bangkok, le prince a été évincé de son poste à la suite d'une confrontation avec le second premier ministre Hun Sen, qui a culminé lors de combats de rue au début juillet à Phnom Penh.

Approuvé par la communauté internationale, le plan de paix japonais, s'il a été accepté en principe par les deux camps, n'a pas réglé pour autant les autres contentieux entre Hun Sen et Ranariddh.

Hun Sen exige que le prince Ranariddh soit jugé pour importation illégale d'armes et collusion avec les Khmers rouges. Deux procès, un pour chacune des accusations, sont prévus les 4 et 17 mars à Phnom Penh devant un tribunal militaire.

Le plan japonais stipule que le fils du roi Sihanouk sera jugé par

défait puis amnistié à la demande d'un membre de la famille royale afin de lui permettre de prendre part aux élections. Cette participation est jugée importante par les États-Unis notamment.

Mais le prince refuse de reconnaître la juridiction du tribunal. Il n'a pas annoncé la date exacte de son retour à Phnom Penh.

Surtout, principal point d'achoppement, le prince Ranariddh est censé annoncer publiquement, aux termes du plan japonais, qu'il « coupe tout lien » avec les Khmers Rouges. Il s'y refuse, niant catégoriquement avoir jamais passé une alliance avec la guérilla ultra-nationaliste.

Selon le gouvernement de Phnom Penh, une des factions khmères rouges, basée à Anlong Veng (nord), se bat aux côtés des troupes royalistes. Les maquisards d'Anlong Veng, d'ex-polpotistes qui détestent Hun Sen, ne se sont pas prononcés sur un cessez-le-feu et, selon les analystes, il est peu probable qu'ils se joignent à la trêve.



Elizabeth II n'a pu régner que parce qu'elle n'avait pas de frère.

Londres : l'aîné, fille ou garçon, accèdera au trône

Agence France-Presse
LONDRES

Le gouvernement britannique a indiqué hier son intention de mettre prochainement un terme, par la voie légale, à la discrimination sexuelle envers les femmes depuis des siècles, en matière de succession à la couronne.

Le ministère de l'Intérieur a précisé que la Reine Elizabeth « ne contestait pas le point de vue du gouvernement selon lequel garçons et filles devaient bénéficier du même traitement en matière de succession à la couronne ».

C'est à l'aîné, quel que soit son sexe, que devrait revenir le trône, a-t-il expliqué.

Le romancier et ancien député conservateur Lord Archer a fait depuis longtemps son cheval de bataille de cette question, prenant même l'initiative privée de proposer une loi pour changer les choses.

d'après AP
PARIS

Pour certaines compagnies pétrolières internationales, le dénouement de la crise Irak-ONU a une importance capitale. Elles attendent en effet le feu vert des diplomates pour se ruer à Bagdad afin d'exploiter les champs pétrolifères de ce pays.

Depuis que l'embargo commercial imposé par l'ONU à l'Irak après l'invasion du Koweït en 1990, des milliards de barils sont restés ensevelis sous les sables, privant ainsi les compagnies pétrolières étrangères de ce précieux or noir.

L'ONU se refuse pour l'instant à laisser ces sociétés investir en Irak ou à fournir des équipements à ce pays. En revanche, elles ont été autorisées à mettre au point des projets qu'elles pourraient réaliser en cas de levée des sanctions.

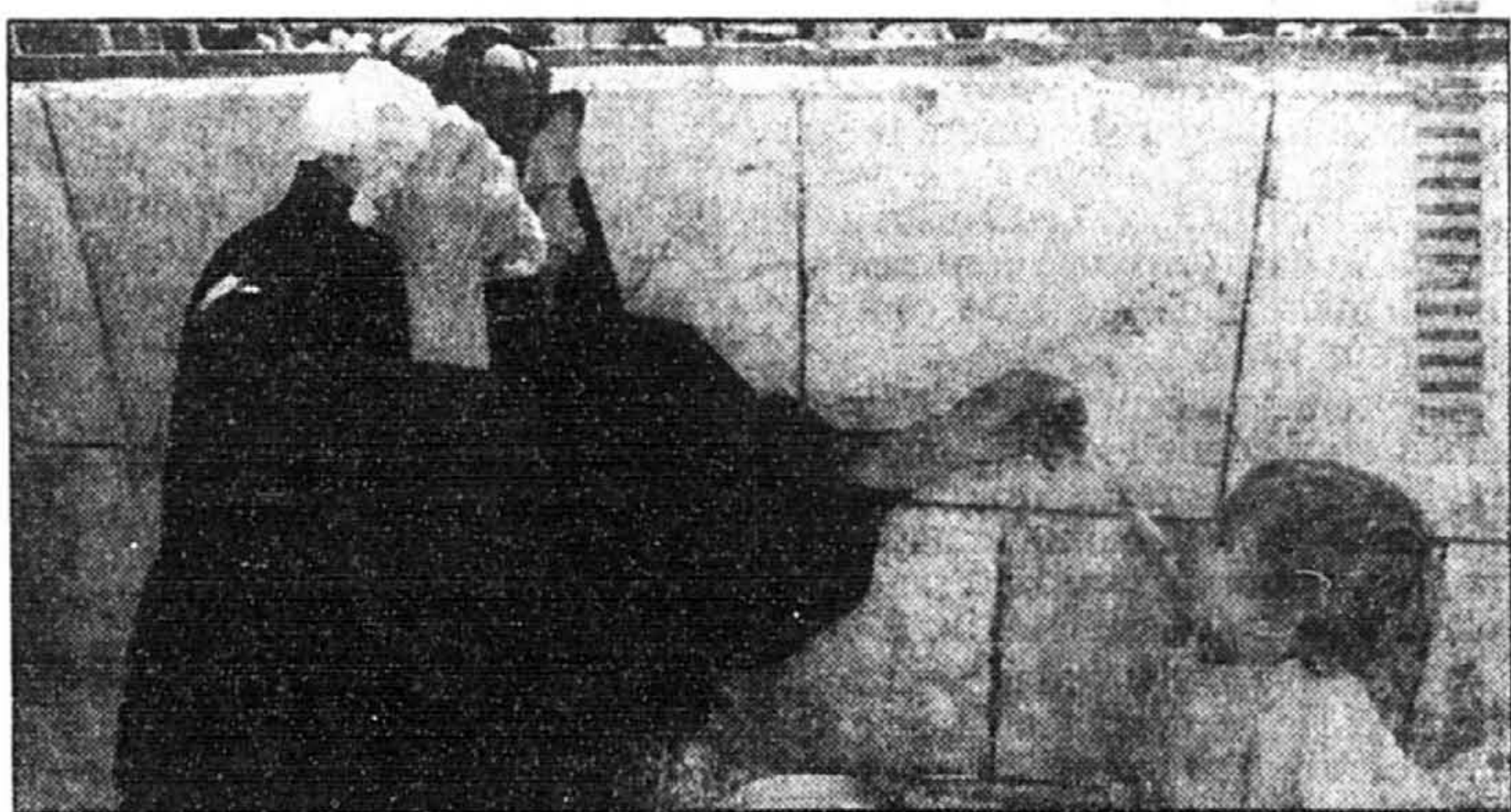
La France, la Russie, la Chine, l'Italie et l'Espagne — entre autres — font partie des pays les plus intéressés par le pétrole irakien.

Ils souhaitent que l'Irak se soumette complètement aux exigences des inspecteurs de l'ONU chargés du désarmement, condition nécessaire à la levée des sanctions. Mais ils refusent de soutenir le récent déploiement militaire américain dans le Golfe, destiné à contraindre Saddam Hussein à laisser les inspecteurs faire leur travail librement.

Ces pays espèrent que l'accord trouvé cette semaine par le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan marquera une étape décisive qui permettra de mettre un terme aux inspections, puis aux sanctions.

« Je pense que les chances de voir les sanctions partiellement levées n'ont jamais été aussi grandes qu'aujourd'hui », a souligné Pierre Terzian, rédacteur en chef de *Petrotat*, un hebdomadaire français spécialisé dans les questions pétrolières.

Certains « grands » de ce monde, comme le président français Jacques Chirac, font ouvertement pression pour la levée des sanctions. Or



PHOTOS REUTERS

Scènes de rue ordinaires dans les rues de Bagdad, où femmes et enfants se nourrissent tant bien que mal.

Elf Aquitaine et Total, les deux géants du pétrole en France, ne cachent pas leurs visées sur l'Irak...

Elf Aquitaine négocie depuis six ans avec l'Irak au sujet de l'exploitation des immenses champs pétrolifères de Majnoun, dans l'est du pays, qui pourrait permettre de produire 600 000 barils par jour. Toutes les questions techniques et économiques ont déjà été réglées.

Autre pays prêt à profiter de la levée des sanctions : la Russie. Plusieurs compagnies pétrolières russes, dont le géant Lukoil, ont signé des contrats l'an dernier d'une valeur estimée à 3,8 milliards de dollars pour collaborer à l'exploitation

de l'immense champs pétrolifère de Qourna-ouest dans le sud de l'Irak.

L'Irak, qui doit plus de sept milliards de dollars à la Russie et n'a pas suffisamment d'argent pour rembourser cette somme, a promis de favoriser la Russie dans la signature des contrats pétroliers et pour d'autres affaires.

Autres pays intéressés par le pétrole irakien : la Chine, la Turquie, la Jordanie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne (avec Repsol), et l'Italie (par le biais de la société publique Agip).

En revanche, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ne sont pas dans le même état d'esprit.

REPÈRES / Monicagate

La guerre Starr / Maison-Blanche

BRIGITTE DUSSEAU

de l'Agence France-Presse, WASHINGTON

Fuites et rumeurs soigneusement disséminées, avalanche de citations à comparaître, mensonges, accusations impitoyables : la Maison-Blanche et le procureur indépendant Kenneth Starr se livrent désormais une guerre sans merci dans l'affaire Lewinsky.

Persuadé que la Maison-Blanche a lancé contre lui et ses enquêteurs une « avalanche de mensonges » pour faire obstruction à son enquête, le procureur Kenneth Starr a multiplié cette semaine les citations à comparaître parmi les proches de M. Clinton.

Ignorant des critiques selon lesquelles il outrepassait ses pouvoirs, il a convoqué devant le « grand jury » (chambre de mise en accusation) fédéral un des principaux conseillers en communication du

président, Sidney Blumenthal.

M. Blumenthal a notamment dû expliquer sous serment ce qu'il avait dit aux journalistes à propos de M. Starr ou de ses adjoints, dont deux avaient été épinglés quelques jours plus tôt dans la presse.

Loin de l'objet central de son enquête — une possible obstruction de la justice par Bill Clinton, à propos d'une liaison avec Monica Lewinsky, 24 ans —, M. Starr a également fait témoigner un enquêteur privé travaillant pour les avocats de Clinton, Terry Lenzner, qu'il soupçonne d'enquêter sur la vie professionnelle et privée de ses collaborateurs.

Il a également cité à comparaître deux jours de suite la directrice des opérations du bureau ovale, Nancy Hennrich, ainsi que trois anciennes collègues de Monica Lewinsky à la Maison-Blanche.

Sans limite de temps ou d'argent, puisque l'enquête est payée par le contribuable, M. Starr avait également convoqué la semaine

dernière Bruce Lindsey, un conseiller très proche du président.

Si M. Clinton reste absolument silencieux, ses plus véhéments lieutenants sont montés agressivement au créneau : M. Starr est « un fou ». C'est « un obsédé sexuel qui veut la peau du président. (...) L'enquête échappe à tout contrôle », a ainsi estimé sur ABC son conseiller James Carville. « C'est un impudent abus de pouvoir », a estimé un autre conseiller, Rahm Emmanuel.

Dans cette guerre qui oppose publiquement deux des piliers du pouvoir, tous les coups sont permis, chacun utilisant la presse à son profit. « Aucun des deux ne peut plus revendiquer une quelconque objectivité ou vérité », estime Stephen Hess, politologue de la Brookings Institution.

Pour éviter que certains proches collaborateurs de M. Clinton aient à témoigner, la Maison-Blanche se serait prête à entamer une longue bataille juridique, invoquant le « pri-

vilège de l'exécutif ». Cette bataille pourrait aller jusqu'à la Cour suprême et durer de longues semaines.

Quant à Monica Lewinsky, la jeune femme par qui le scandale est arrivé, elle attend, confinée dans son luxueux appartement du Watergate à Washington, entre deux séances de shopping, de coiffeur ou de manucure.

Elle n'a pas obtenu l'immunité qu'elle espérait du procureur Starr en échange de son témoignage sur sa liaison supposée avec le président.

Un fonds d'aide financière a été mis en place, après que son avocat William Ginsburg eut affirmé que la famille de la jeune femme commençait à avoir des difficultés à payer ses frais.

Monica Lewinsky n'a pas non plus été convoquée devant le grand jury, et reste passible d'inculpation, si Kenneth Starr parvient à prouver qu'elle a menti sous serment en affirmant qu'elle n'a pas eu de relation sexuelle avec le président.

Politique

Verglas : Québec étonné par la facture de Montréal

L'administration Bourque peut faire son deuil des 120 millions réclamés

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Montréal peut d'ores et déjà faire son deuil d'une compensation de 120 millions de la part de Québec pour la tempête de pluie verglaçante.

« Étonné » de l'ampleur de la facture de Montréal, le gouvernement s'appête à jeter une douche d'eau froide sur les espoirs financiers de l'administration Bourque.

Le ministère des Affaires municipales « n'a aucun chiffre qui lui permette d'affirmer que la facture s'élève à 120 millions », souligne Esther Gaudreault, qui travaille au ministère des Affaires intergouver-

nementales, le principal acteur négociant les compensations globales que Québec recevra de la part d'Ottawa. Selon les chiffres préliminaires, Québec évalue les dépenses de Montréal à un chiffre « bien en deçà de 100 millions ».

Plusieurs caisses

Même son de cloche à la Sécurité publique, qui administre le programme de compensation pour le verglas, s'adressant à 743 municipalités du Québec. Déjà, près de 600 d'entre elles ont fait parvenir des factures au ministère et celles de Montréal tiennent « dans plusieurs caisses », indique Jean Langevin, du cabinet du ministre Pier-

re Bélanger.

« On est très étonnés de la réclamation de Montréal. On ne s'attendait pas à un chiffre aussi important puisque Montréal n'a pas été la municipalité la plus touchée par le verglas. Sa situation n'est pas comparable avec celle de certaines villes de la Montérégie, par exemple. On va éprouver ces factures attentivement », dit-il.

Les seules dépenses qui sont totalement remboursées par le programme, rappelle M. Langevin, sont celles qui ont été engagées dans le strict cadre des mesures d'urgence qui ont découlé de la tempête de pluie verglaçante. À titre d'exemple, l'émondage d'urgen-

ce de certains arbres qui menaçaient de tomber sur des fils électriques est couvert par le programme, mais pas la coupe des arbres massacrés par le verglas ou l'entretien printanier qu'il faudra en faire.

...la neige de décembre

Il n'est pas non plus question pour Québec de rembourser les frais de déneigement de la tempête de neige qui a frappé la métropole avant le verglas. Pour l'administration Bourque, le gouvernement devrait en assumer les frais puisque la pluie verglaçante est venue aggraver la situation.

« Tout est relatif. La neige est

tombée avant, il aurait fallu l'enlever même s'il n'y avait pas eu de verglas », rétorque Jean Langevin.

Montréal amorcera, d'ici quelques jours, des négociations formelles sur la compensation à recevoir pour les dépenses extraordinaires encourues lors de la tempête de pluie verglaçante. Le chiffre de 120 millions semble être la position de négociation de départ de la Ville.

« Nous allons tenter de facturer le plus que nous pouvons à Québec parce nous ne voulons pas que ça coûte cher aux Montréalais », a déclaré cette semaine Noushig Eloyan, la présidente du comité exécutif de la Ville.



Jean Charest a été catégorique : les conservateurs ont une vision nationale, les réformistes, pas!

Charest entend bien rester

Les conservateurs font le point et s'attaquent au Reform

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Pour la première fois depuis les élections du 2 juin, le conseil national du Parti conservateur de Jean Charest se réunit pour trois jours ce week-end à Ottawa, question de faire le point et d'arrêter la stratégie pour l'avenir.

Rescapés du résultat catastrophique de 1993, où ils ne conservèrent que deux sièges, les conservateurs n'ont pu faire mieux en juin dernier que de devenir le cinquième parti officiel de la Chambre des communes. Tout de même, ils venaient d'accomplir une remontée qui leur donnait 20 sièges. Jean Charest a déclaré hier qu'il avait compris le message des électeurs et que lui et son parti allaient refaire leurs devoirs.

Évidemment, l'aile droite du parti ne manquera pas de profiter de ce conseil national annuel pour s'interroger sur le leadership de son chef. Mais Jean Charest a déjà prévenu les coups hier en déclarant que s'il venait de s'acheter une maison à Ottawa, ce n'était certainement pour quitter la direction du PC.

Les conservateurs, qui ont beaucoup souffert en Ontario de leur affrontement avec le Parti réformiste — ce qui a permis à bien des libéraux de se faufiler —, tenteront ainsi aujourd'hui et demain d'ajuster le tir à la nouvelle réalité politique du pays. Les conservateurs se sont promis d'examiner en profondeur la direction que prendra le parti au

cours des quatre prochaines années.

S'il n'est nullement question de renier la plate-forme de juin dernier, il est en revanche question de définir avec précision l'orientation d'ensemble sur plusieurs sujets d'importance.

Aujourd'hui, les délégués demanderont à leur chef comment il entend contrer leur principal rival de la droite, le Parti réformiste. Jean Charest devra aussi expliquer comment il réglera la dette de 10 millions de dollars qui pèse sur le PPC. Enfin, il devra jouer de diplomatie pour convaincre l'extrême droite conservatrice que sa position contre le renvoi à la Cour suprême sur la question de la souveraineté du Québec ne met pas en jeu la crédibilité du parti dans le reste du Canada.

Déjà hier, le chef conservateur a annoncé la couleur. Il a déclaré que les conservateurs se différencient des réformistes qui n'ont, a-t-il dit, aucune vision véritablement nationale et qui n'ont pour seule base politique que des extrémistes de l'Ouest.

Pour parfaire sa plate-forme électorale, M. Charest est revenu ainsi à la charge avec son idée de plan de croissance économique pour le Canada. Il a décrié la propension libérale à dépenser, comme l'a démontré le budget Martin de mardi dernier a-t-il souligné, tout comme il a mis au ban la nouvelle obsession réformiste de s'attaquer tous azimut à la dette publique.

Reprochant aux libéraux de Jean

Chrétien de ne pas assumer leurs choix en blâmant les provinces pour les problèmes dans le secteur de la santé, le chef conservateur a rappelé que c'étaient les libéraux qui avaient réduit de 35 % les transferts de paiements aux provinces pour la santé et l'éducation.

« Ce que nous disons, a lancé M. Charest, c'est qu'il faut que les Canadiens paient moins de taxes. » Il faut, a-t-il ajouté, que l'on réduise l'écart concurrentiel entre le Canada et les États-Unis au niveau de la fiscalité afin d'empêcher l'exode des cerveaux.

Outre cette guerre contre la trop grande imposition des Canadiens, le chef conservateur s'est déplacé un peu plus vers la gauche du spectre politique, voulant clairement se démarquer des idées réformistes de Preston Manning. Les Tories, a-t-il dit, représentent le conservatisme à la canadienne, un conservatisme qui reconnaît l'importance de la communauté et des institutions sociales. En santé, par exemple, les conservateurs promettent un système qui favorisera un accès égal pour tous aux services.

« Dans un si grand pays, avec une si petite population, nous croyons, a-t-il lancé, que le gouvernement peut encore jouer un rôle. »

« Nous ne sommes pas comme Preston Manning, a-t-il conclu. Nous ne partageons pas les idées réformistes, nous ne croyons pas ce qu'ils croient et il y a des différences fondamentales entre eux et nous. C'est pourquoi toute fusion du PC avec le Parti réformiste est impossible. »

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le fossé se creuse au gouvernement Bouchard devant le projet d'une super Société générale de financement poussé par le ministre des Finances, Bernard Landry.

Selon les informations obtenues par La Presse, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, mercredi, l'influent président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, a mis tout son poids contre le projet qui prévoit le transfert des sociétés d'État Rexfor, Soquia, Soquip et Soquem, dans le giron de la Société générale de financement.

La question devait être tranchée la semaine prochaine, mais on devra attendre. L'un des principaux ministres concernés, Guy Chevrette, titulaire des Ressources naturelles, poursuivra en Floride la période de repos que lui a recommandée son médecin.

Dans les coulisses, on indique qu'une véritable campagne est en marche au sein du Conseil des ministres parmi les adversaires et les supporters du projet — Louise Harel (Emploi) et Matthias Rioux (Travail) seraient aussi du nombre

des adversaires. En revanche, le titulaire des Finances, Bernard Landry est carrément en faveur.

Cette décision devait se retrouver au centre de la politique économique qu'il promet depuis un an et qui, cette fois encore, ne sera pas prête à temps pour être déposée avec le prochain budget.

Le projet de super SGF, poussé par son nouveau président Claude Blanchet, a déjà passé une première fois à la moulinette. On avait laissé tomber le transfert de la Société des alcools du Québec et des Innova-tech.

Le transfert de Rexfor reste la pièce centrale du projet de M. Blanchet. Or, le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette y est carrément opposé.

Le titulaire de l'Agriculture, Guy Julien, n'est pas plus en faveur de voir la Société québécoise d'initiative agroalimentaire — Soquia — versée dans le portefeuille de la SGF. Pour freiner le projet, Soquia vient d'ailleurs de conclure une entente avec la Caisse de dépôt et placement pour créer une société d'investissement spécialisée dans le secteur agroalimentaire.

Michel Gauthier s'éclipse...

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

Les talents d'orateur du député bloquiste Michel Gauthier seront dorénavant moins visibles. Grand stratège d'un nouveau comité de priorité parlementaire, il sera moins présent à la période des questions.

Le chef bloquiste Gilles Duceppe lui a confié la tâche de passer au peigne fin les prises de position du Bloc et les « enlèvements à la période des questions ».

« Après quatre ans de fonctionnement au Parlement, comme toute organisation qui se respecte, on voit au fil des jours certains problèmes, certaines difficultés ou des choses qui pourraient être améliorées tout simplement », a souligné M. Gauthier au cours d'une entrevue.

Depuis que le Bloc québécois n'est plus l'Opposition officielle, chaise ravinée par le Parti réformiste, il n'a pas la même force de frappe à la période des questions.

Puisqu'il faut composer avec cette nouvelle réalité, les stratèges ont décidé de cibler davantage les interventions du Bloc.

« On va davantage cibler nos actions plutôt que de l'éparpiller dans toutes sortes de dossiers même s'ils sont intéressants », a précisé le député de Roberval.

« Sur (le renvoi devant la) Cour suprême, on a brassé la cage assez fort. Le gouvernement est sur la défensive. On a profité de l'opinion de M. (Claude) Ryan pour donner suite à ceci en Chambre, pour faire en sorte que Stéphane Dion et le premier ministre puissent être un peu en confrontation d'une certaine manière sur les points de vue. »

Puisque ses nouvelles fonctions mobilisent ses énergies, on verra moins M. Gauthier à la période des questions. Finie l'époque où Lucien Bouchard et son lieutenant Michel Gauthier accaparaient la plupart des questions.

« Il ne m'appartient pas à moi de poser toutes les questions, a repris délicatement M. Gauthier. Il y a déjà eu une stratégie du temps de M. Bouchard où c'était toujours le chef et le leader parlementaire qui commençaient, ça fait son temps. »

M. Gauthier préside ce comité de priorité composé notamment des députés Madeleine Dalphond-Guilral et Christiane Gagnon.

Le gouvernement Bouchard courtise les autochtones

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Avant les prochaines élections, le gouvernement Bouchard compte rendre public un ambitieux programme pour se rapprocher des autochtones. Selon Guy Chevrette, environ 250 millions, sur les cinq prochaines années, devraient être alloués vers un « Fonds autochtone » destiné à l'amélioration de la situation économique et sociale de ces communautés.

Ce projet d'énoncé politique, qui se veut dans la continuité de la déclaration du gouvernement de René Lévesque, en 1985, ouvrant la voie à une forme de gouvernement autonome. On reprendra l'idée d'un

dialogue de nation à nation avec la mise en place d'un « forum » permanent d'échange dont la formule exacte reste à définir.

Selon les informations obtenues par La Presse, l'annonce du gouvernement Bouchard — à laquelle le premier ministre devait participer — était prévue pour la mi-février, mais l'incertitude dans la carrière de Guy Chevrette, ministre responsable du dossier, a forcé le gouvernement à retarder sa mise en jeu. On parle maintenant de la fin mars ou même d'avril.

Québec voulait ainsi, comme Ottawa fournir une réponse à la commission Erasmus-Dussault qui, à la fin de l'année dernière, pressait les gouvernements de revampier leurs programmes destinés autochtones.

Lors de son arrivée au pouvoir en 1994, le PQ, qui préparait un référendum, avait travaillé plutôt fort à normaliser les relations avec les communautés autochtones. La saute s'était gâtée à l'approche du référendum quand les premières nations avaient clairement indiqué qu'elles voudraient rester canadiennes même dans un Québec indépendant. Depuis, rien. Une proposition préparée par Guy Coulombe dans le dossier des Attikameks était restée lettre morte.

Les grandes lignes du projet de Québec ont été divulguées lors d'une rencontre à huis clos juste avant les Fêtes. Le ministre Guy Chevrette avait convoqué un chef pour sonder ses réactions, ils sont venus à 12 pour le rencontrer.

Le « cadre de référence » devenu depuis une « orientation politique » dans les officines gouvernementales, devait prévoir, indique M. Chevrette environ 250 millions de fonds publics sur cinq ans, un projet financé moitié-moitié par Québec et Ottawa. Le plan commun devra être négocié avec le fédéral.

Le programme visera à « améliorer les conditions socio-sanitaires » des communautés autochtones, surtout par le développement économique. On prévoyait des fonds pour du capital de risque pour aider le démarrage d'entreprises autochtones. Des fonds étaient aussi prévus pour de la formation pour les jeunes.

Les autochtones se sont montrés

plutôt sceptiques devant les intentions de M. Chevrette, indique-t-on.

Québec a en outre l'intention de mettre en place un forum formel et permanent pour permettre les échanges entre le gouvernement et l'ensemble des autochtones. Le format n'était pas défini, mais on a même jonglé avec l'idée d'une commission parlementaire spéciale, où pourraient siéger des représentants des autochtones.

Plus généralement, on pense à une table permanente du style de celles que Québec a déjà mises en place pour discuter avec les municipalités, les régions et le secteur de l'éducation.

Décès, prières, remerciements

INDEX DES DÉCÈS

ALARY, Gaston
Régina, Sask.
BEGIN, Aurore
Montréal
BOUVIER (Dumont), Madeleine
Montréal
BRODEUR, Laura (Bonneville)
Montréal
BROOKS - LAFLEUR, Françoise
Montréal
CARRIÈRE (Considine), Margaret
Montréal
CHALOUX, Robert
LaPrairie
CHARPENTIER, Jacques
St-Sauveur-des-Monts
CHOISNET, E. Gilbert
Montréal
COUTU, Guy
Ville LaSalle
DE GUISE (Thibeault), Monique
Verdun
DUHAMEL, Liliane
St-Marguerite-du-Lac Masson
DUPÈRE, Dame Irène
Verdun
FOHY, Madeleine
Longueuil
GAGNON, Louis
Sillery
GARNIER, Jacques
St-Jean Port Joli
HAMELIN, Denise
Montréal
LAMY, Mme Marielle Gélinas
Trois-Rivières
LAYALLEE, Raymond
Montréal
LEGAULT, Lionel
Indianapolis
LEVY, Joseph Lawrence
Montréal
MENARD, Emile
Montréal
QUIMET, Vianney
Montréal
PALLASCIO-MORIN, Ernest
Montréal
RACETTE, Paul
Anjou
RAICHE (Blais), Diane
Montréal
ROBERT, Frère Aurèle c.s.c.
Laval
ROBITAILLE, Magella (Payette)
Montréal
SEGUIN, Agnès
Montréal
SOMERS, Marie E.
Floride
TABET, Edouard
Greenfield Park
TRUSSART, Maurice
Montréal
VAILLANT, Lucien
Montréal

DÉCÈS

ALARY, Gaston
Originaire de Montréal et décédé à Régina Saskatchewan, le 6 février 1998, à l'âge de 83 ans, fils de René et Simone Alary et frère Raymond tous décédés. Il laisse dans le deuil ses filles Patricia et Jacqueline, leur mère Velma de Régina, sa sœur Francine (Denis), ses nièces Sophie, Annie et Sonia de Montréal, ainsi qu'autres parents et amis. Une messe commémorative aura lieu le 9 mars à 11 h en l'église St-Louis de Terrebonne à Terrebonne. Des dons en sa mémoire à la Fondation des maladies du cœur ou à l'Association du diabète seraient appréciés.



BEGIN, Aurore
Aurore Bégin, sage femme et infirmière dans les colonies de l'Abitibi, est décédée à Montréal, le 26 février 1998 à l'âge de 99 ans. Née le 7 octobre 1898 à Wotton dans les Cantons de l'Est, elle fut la première sage-femme diplômée du Québec. Elle a été immortalisée sous le nom de Anne Bruchesi dans le film *Le Franc* et connu du public québécois dans le film *Depuis que le monde est monde* de Sylvie Van Brabant. Elle laisse dans le deuil la famille de Sylvie Van Brabant ainsi que toutes les sages-femmes du Québec. Un service commémoratif aura lieu à la chapelle Mont-Royal du

Cimetière Mont-Royal
1297, Chemin de la Forêt, Outremont
Téléphone: 279-7358
lundi le 2 mars à 15 h 30 suivi d'une réception. Des dons en sa mémoire au Regroupement des Sages Femmes du Québec, c.p. 354, succursale Côte-des-Neiges, Montréal, Québec, H3S 2S6.

BOUVIER (née Dumont), Madeleine
1929 - 1998

À Montréal, le 21 février 1998, à l'âge de 68 ans, est décédée Madame Madeleine Dumont Bouvier, épouse de feu Roland Bouvier. En plus de son fils Michel Bouvier et de sa belle-fille Muriel Aubry, elle laisse dans le deuil ses sœurs, Gisèle, Liliane et Pierrette, ses frères, Jean-Marc et Robert, de même que de nombreux parents et amis. Le service religieux aura lieu le matin du lundi 2 mars à 10 heures en l'église de la Communauté chrétienne St-Albert-Le-Grand au 2715, chemin de la Côte Ste-Catherine à Montréal. La famille sera présente pour recevoir les condoléances à partir de 9h30. Forts de la conviction de l'importance de la recherche scientifique et de l'accroissement des connaissances dans l'amélioration des soins de santé de même que du rôle joué à domicile par les groupes de support aux personnes atteintes de maladies terminales, nous prions la famille et les amis qui voudraient témoigner de leur sympathie de plutôt privilégier un don, à la mémoire de Madeleine Dumont Bouvier, à des organismes qui supportent de telles activités. Parmi ceux-ci, notons le Fonds de Développement de l'Université de Montréal affecté aux recherches en biochimie et la Fondation Dr Maurice Bertrand qui supporte le travail des infirmières de l'Association d'Entraide Vie-Mariée. Direction: Centre funéraire Côte-des-Neiges 4525, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal (514) 342-8000



PALLASCIO-MORIN, Ernest

Ernest Pallascio-Morin, journaliste, écrivain et poète, premier commissaire aux langues à l'Office de la langue française du Québec, né le 3 février 1909, est décédé le 26 février 1998 à l'âge de 89 ans. Il était chevalier commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare-de-Jérusalem, chevalier de l'Ordre National du Québec et membre de l'Ordre du Canada. Il était l'époux de feu Aline Massicotte. Il laisse dans le deuil son fils, le comédien Aubert Pallascio, ses filles Maryse (Michel Bigras), Roseline, Sylvie, Marcelle (Jean-Marie Moncelet), Hélène, sa sœur Laurette Gaboury religieuse et ses petits-enfants Valérie, Christophe, David, Pia, Mathieu et Simon, son arrière petit-fils Thomas-Dean ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces et de nombreux amis. Il sera exposé au salon:

Alfred Dallaire inc.
1111, av. Laurier ouest
Outremont

le samedi 28 février et le dimanche 1er mars de 14 à 22 h. Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars à 11 heures en l'église St-Germain d'Outremont.

BRODEUR, Laura (Bonneville)
1909 - 1998

À Montréal, le 27 février 1998, à l'âge de 88 ans, est décédée paisiblement Laura Bonneville, épouse de feu Léopold Brodeur. Elle laisse dans le deuil ses enfants Norman, Josée (Pierre), ses petits-enfants Eric, Christian, Sophie, Caroline, Elisabeth, Julie et Etienne, son frère Jacques, sa sœur Madeleine, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Elle était la mère de Nicole Brodeur Mercier. Exposée au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée
2805, Allard, Montréal

Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars à 11 h en l'église St-Jean-de-Matha et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Lundi dès 9 h.

BROOKS - LAFLEUR, Françoise

À Montréal, le 26 février 1998, à l'âge de 76 ans, est décédée Dame Françoise Lafleur épouse de feu Charles Henri Brooks. Elle laisse ses enfants Lise (Pierre Voyer), Yvonne, Yves (Diane Williams), Gilles (Chantale Brousseau) ainsi que quatre petits-enfants, plusieurs frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Exposée dimanche le premier mars 1998 à 14 h au

Salon funéraire Alfred Dallaire inc.
3254 Bellechasse, Montréal

Un service religieux aura lieu lundi le 2 mars en l'église St-Eugène, 3400 rue Beaubien, Montréal à 10 h 30 et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Montréal. Heures de visites: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, lundi dès 9 h.

CARRIÈRE (Considine), Margaret

À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 26 février 1998, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Margaret Considine, épouse de feu Raymond Carrière, C.A. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Raymond (Dominique Provost), Jean et Denis ainsi que plusieurs parents et amis. Au lieu de fleurs, des dons à l'Association diabète Québec seraient appréciés. Exposée au

Centre funéraire Côte-des-Neiges
4525, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, tél.: 342-8000

Une liturgie de la parole sera célébrée lundi le 2 mars 1998 à 15 h en la chapelle du centre funéraire. Heures de visite: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Lundi de 12 à 15 h.

CHALOUX, Robert
1929 - 1998

À son domicile de LaPrairie, le 26 février 1998, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Robert Chaloux, époux de Solange Gemme, père de Alain (Sylvie Charbonneau), Michel (Claire Bélanger), Yves (Manon Campion), grand-père de Steve, Samuel, Emmanuelle, Toby, Marie, Frédéric et Marie-Eve. Il laisse également dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. La famille accueillera parents et amis le dimanche 1er mars de 14 à 17 h et de 19 à 22 h au salon funéraire

Maurice Demers Inc.
981 rue Principale, St-Amable.

Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars à 14 h en l'église de St-Amable. Inhumation au cimetière du même endroit. Lundi ouverture du salon à midi.

CHARPENTIER, Jacques

De St-Sauveur-des-Monts, le 27 février 1998, à l'âge de 70 ans, est décédé Jacques Charpentier, époux de Jeanne Terrisse. Outre son épouse, il laisse ses filles Martine (Roland Turgeon), Patricia (André Morin), ses petits-enfants Maxime, Stéfanie, Andréane, Flavie, Raphaële, son frère, sa sœur ainsi que de nombreux amis. Exposée dimanche à compter de 14 h au salon de la

Maison funéraire Trudel inc.
214, Principale, St-Sauveur-des-Monts

Un témoignage sera rendu le lundi 2 mars à 10 h 30 au salon suivi de l'inhumation au cimetière de St-Sauveur. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés. Heures de visite: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Ouverture lundi dès 9 h 30.

CHOISNET, E. Gilbert
1933 - 1998

À Montréal, le 25 février 1998, à l'âge de 64 ans, est décédé Gilbert E. Choynet, ancien employé de l'Institut de cardiologie de Montréal, époux de Huguette D'Astous. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Simon (Victoria Sartin), ses petits-enfants Emilie-Rose, Simon Charles et Isabelle, ses frères et sa sœur Vernon, Helen-Jean, et Andrew, sa belle-mère Mme Agnes D'Astous, ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces, parents et amis. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complex funéraire Magnus Poirier inc.
7388 boul. Viau, St-Léonard

Une réunion de prières aura lieu à la chapelle samedi le 28 février à 17 heures. Heures de visites samedi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Des dons à la Fondation de l'Institut de cardiologie seraient appréciés.

COUTU, Guy

Subitement à son domicile de Ville LaSalle, le 26 février 1998, à l'âge de 50 ans, est décédé Guy Coutu, fils de Claire Décaray et de Rosaire Coutu. Outre ses parents, il laisse dans le deuil sa conjointe Louise Perron, son frère Michel (Pierrette Gagnon), sa nièce Isabelle Coutu (Enouil Godin) ainsi que plusieurs parents et amis. Au lieu de fleurs des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés. Exposé au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée
1415 Fleury Est, Mt

Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars 98 à 14 h en l'église St-Charles Garnier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: lundi à compter de 10 h.

DE GUISE (Thibeault), Monique

À Verdun, le 25 février 1998, à l'âge de 73 ans, est décédée Monique Thibeault épouse de feu Jean De Guise. Elle laisse dans le deuil ses sœurs Hélène (Lou Papineau) et Jeannine (Alain Ross) et son frère Jean-Pierre (Claire Gagnon) ainsi que de nombreux parents et amis. Exposée au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée
5551 rue Wellington, Verdun

Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars à 11 h en l'église Notre-Dame Auxiliatrice. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, lundi à partir de 9 h 30.



DUHAMEL, Liliane

À Ste-Marguerite-du-Lac-Masson, le 16 février, est décédée Liliane Duhamel, née Gaudet. Elle laisse son mari Maurice, ses 5 enfants: Francine (Reynald Rompré), Lorraine, Mireille, Ivan, Jaque (Sylvie Brisebois), 8 petits-enfants ainsi que son frère et ses 10 sœurs. Femme d'action, elle a mené parallèlement sa vie familiale et professionnelle. Après son mariage, elle occupa la fonction de secrétaire du Groupe Empain à l'Estérel, puis de l'écrivain Georges Simenon. À titre de membre de l'Association France-Canada, elle fut invitée au congrès des Journalistes de langue française au Liban en 63. L'année suivante elle devint la 1ère femme élue au Conseil municipal (2e au Québec) et fut l'une des 2 seules déléguées féminines à la convention de l'Union des Municipalités du Québec tenue à Montréal en 65. Elle occupa le poste de Secrétaire municipale adjointe durant de nombreuses années. C'est aussi à son initiative que la Caisse populaire du Lac-Masson vit le jour. De retour à Montréal, elle pratiqua la vente immobilière. Une messe à sa mémoire sera célébrée ultérieurement (les détails paraîtront dans La Presse). Au lieu de fleurs, un don à la Société Alzheimer serait apprécié.

DUPÈRE, Dame Irène

À Verdun, le 26 février 1998, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Irène Dupère, fille de feu Vincent Dupère et de feu Eugénie Tremblay. Elle laisse dans le deuil ses neveux et nièces, Marguerite (feu Yvon Poirier), Léo (Jacqueline Caron), Jeannine (Guy Tremblay), Raymond (Yvon Rodgers), Laurent (Madeleine Tremblay), Paul-André (Diane Tremblay), Denis (Ghyslain Allard), Réal (Marcelle Pedneault), Marcel et Johanne (Gaston Beaulieu), sa grande amie, Céline Morin ainsi que plusieurs autres parents et amis. Exposée à la résidence funéraire

Laurent Thériault inc.
512 de l'Église, Verdun

Le service sera célébré le lundi 2 mars à 10 h en l'église Notre-Dame-des-Auxiliatrices et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Heures de visite: samedi et dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

FOHY (de Saint-Hilaire), Madeleine
1907 - 1998

À Longueuil, le 13 février 1998, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme Madeleine Fohy (de Saint-Hilaire). Elle laisse dans le deuil ses deux fils, Marc-André et Pierre-Antoine de Saint-Hilaire, ses petits-enfants, Nathalie, Eric, Anik, Philippe, Martine, Gontran et Renaud de Saint-Hilaire, sa nièce Eleonor Fohy, parents et amis. Elle a été incinérée au crématorium Alfred Dallaire le 17 février. Une messe commémorative sera célébrée le samedi 7 mars à 16 h en l'église Ste-Famille à Boucherville. Ses cendres seront inhumées au cimetière St-Patrick, à Québec.

"De ton coin d'éternité, il n'y a pas d'espace entre nous. Au revoir Maman-Léone."

Direction Alfred Dallaire inc.

GARNIER, Jacques
1934 - 1998

À St-Jean Port Joli, le 24 février 1998, est décédé à l'âge de 63 ans, M. Jacques Garnier. Il laisse dans le deuil ses enfants Jean-François (Marie-Lise), Marc-Antoine (Line), Catherine (Guy), Louis-Philippe (Marie-France) et ses petits-enfants. Il laisse également sa mère Madeleine Brassard, ses frères et plusieurs parents et amis. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complex funéraire Magnus Poirier inc.
6825 Sherbrooke Est, Mt

Une réunion de prières aura lieu à la chapelle samedi le 28 à 16 heures. Heures de visites: samedi de 15 h à 16 h. Des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés.

GAGNON, Louis

Au Pavillon St-Sacrement, le 26 février 1998, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Louis Gagnon, époux de feu dame Cécile La Rochelle. Il demeurait à la Résidence du Bois de Coulange à Sillery. La famille recevra les condoléances à la

Coopérative funéraire du Plateau
950, des Erables, Québec

le vendredi 27 février de 15 h à 17 h et de 19 h à 22 h, samedi à compter de 9 h. Le service religieux sera célébré le samedi 28 février à 10 h en l'église St-Charles Garnier, Sillery, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses fils et belles-filles: François (Françoise Boutin), Jean-Pierre (Christine Savard) et Bernard; ses petits-enfants: Patrice et Isabelle, Marc-Antoine et David, Anne-Marie et Jean-Cyrille; son frère Raymond (Henriette), son beau-frère et ses belles-sœurs: l'honorable Juge Gérard La Rochelle et Lili Dery, Simone La Rochelle et Réjeanne Hardy, ainsi que de nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s. Pour renseignements: (418) 688-2411. Télécopieur: (418) 688-2414

HAMELIN, Denise
1945 - 1998

À Montréal, le 26 février 1998, à l'âge de 52 ans, est décédée Denise Hamelin, fille de feu Gaston Hamelin et de Françoise Hamelin. Outre sa mère, elle laisse dans le deuil sa sœur Louise (Claude Robillard), son frère Raymond (Catherine Stinson), ses neveux et nièces. La famille accueillera parents et amis au

Complex funéraire Magnus Poirier inc.
6825, Sherbrooke Est, Montréal

Une réunion de prière aura lieu à la chapelle dimanche le 1er mars à 11 h 45. Heures de visite: samedi le 28 février de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Des dons à la Fondation du rein seraient appréciés.

LAMY, Mme Marielle Gélinas

À l'unité des soins palliatifs du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières Pavillon St-Joseph, le 26 février 1998, est décédée Mme Marielle Gélinas, épouse de M. Jean-Paul Lamy, demeurant à Trois-Rivières.

La famille accueillera parents et ami(e)s au

Centre funéraire Rousseau et Frère Ltée
445, des Volontaires, Trois-Rivières

dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Lundi, jour des funérailles, à partir de 10 h 30. Les funérailles auront lieu le 2 mars en l'église St-Pie X (690 boul. des Récollets, Trois-Rivières) à 13 h 30. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Michel.

La défunte laisse dans le deuil, outre son époux Jean-Paul Lamy, ses enfants: Louise de St-Gregoire, Jean (Christine Bisson) de St-Augustin de Desmaures, André (Linda Frenette) de Burlington, Ontario, ses petits-enfants qu'elle aimait tant: Pierre-Benjamin, Olivier, Charles-Philippe, François, Louis-Xavier et Gabrielle, sa sœur Pauline (feu Louis Dansereau), sa belle-sœur Monique Lamy, ses neveux et nièces des familles Dansereau et Provencher ainsi que ses nombreux(ses) ami(e)s.

Des dons à l'unité des soins palliatifs du Pavillon St-Joseph (731, rue Ste-Julie, Trois-Rivières, G9A 1Y1) seraient appréciés. Pour renseignements: 1 (819) 374-6225 ou 1 (800) 246-6225. Condoléances par télécopieur: 1 (819) 374-6227.

LAVALLEE, Raymond
1913 - 1998

Au Centre hospitalier de Joliette, est décédé le 26 février 1998, à l'âge de 83 ans, Raymond Lavalée, fils de Romulus Lavalée et de Josephine Bertrand. Outre ses enfants, il laisse dans le deuil ses frères et sa sœur ainsi que la mère de ses enfants. Son souvenir sera constant et il nous manquera tous. Une messe commémorative sera célébrée à une date ultérieure.

Direction Magnus Poirier inc.

LEGAULT, Lionel

À Indianapolis, le 26 février 1998, à l'âge de 76 ans, est décédé Lionel Legault, autrefois de Ville St-Laurent. Époux de feu Luce Roch (Donna Wallraf) et Marc (Susan Motyca), ses deux sœurs Rita (Roger Laurier) et Margot (Paul Larivière).

LEVY, Joseph Lawrence

À l'hôpital Jean-Talon, mercredi le 25 février 1998, est décédé Joseph Lawrence Levy, époux de feu Mariette Levy. Père de Brian et grand-père de Jennifer et Veronica. Il laisse également son frère Harold et ses sœurs Beatrice et Sylvia et plusieurs amis très chers, il sera regretté de tous. Un service aura lieu en la chapelle du

Cimetière Mont-Royal
1297 chemin de la Forêt, Outremont

le dimanche 1er mars 1998 à 14 h. Au lieu de fleurs, des dons à une œuvre de charité ou à une société de recherches de votre choix seraient appréciés. Un remerciement spécial aux médecins, infirmières et au personnel de l'hôpital Jean-Talon pour leurs bons soins.

MENARD, Emile

À son domicile, le 21 février 1998, à l'âge de 76 ans et 9 mois, est décédé M. Emile Ménard. Natif de Coteau du Lac, il s'est établi à Montréal en 1959 et œuvrait dans la fabrication de fenêtres et portes de garage. Il s'est installé à St-Calixte de Kilkenny en 1978 puis est revenu à Montréal en novembre 1997.

Il laisse dans le deuil son épouse Gabrielle Latreille, ses filles, Gisèle (Michel Cantin), Yvette (Robert Racette), Cécile (Normand Lavigne), ses fils Jacques (Marie-Hélène Viens), Réal, Nicole (Réjean Gauthier) et Carmen (Richard Imbeault), 12 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants, ainsi que ses sœurs Carmen et Lucille M.I.C. et ses frères: Yvon et Gilles, ses belles-sœurs et beaux-frères ainsi que de nombreux neveux et nièces.

Une liturgie de la parole sera célébrée en présence des cendres samedi le 28 février à 16 h à la

Maison Alfred Dallaire inc.
6200 boul. Léger, Montréal-Nord

Le service funéraire aura lieu à Coteau du Lac à une date ultérieure. Nos prières et nos pensées l'accompagnent. Au lieu de fleurs des dons à la Société de votre choix seraient appréciés. La famille sera présente au salon dès 13 h afin de recevoir les condoléances.

Un don
aux œuvres du Cardinal Léger exprime vos condoléances et aide les plus pauvres du monde; ceux d'ailleurs et ceux d'ici.
Utilisez les cartes dans les maisons funéraires. Nous enverrons votre message de sympathie à la famille approuvée.
Pour information: (514) 495-2421

QUIMET, Vianney
1923 - 1998

À Montréal, le 27 février 1998, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Vianney Quimet, époux de Valérie Morin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Jacinthe (Guy Besner), Josée, son petit-fils Etienne, son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, sa filleule Micheline, parents et amis. La famille accueillera parents et amis au

Complex funéraire Magnus Poirier inc.
6825, Sherbrooke Est, Montréal

Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars à 11 h en l'église Ste-Claire et de là retour à la chapelle du complexe. Heures de visite: samedi de 19 à 22 h, dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h. Lundi dès 9 h 30.

RACETTE, Paul
1930 - 1998

À Anjou, le 26 février 1998, à l'âge de 68 ans, est décédé Paul Racette époux de Marie-Jeanne Grégoire. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Louise (Pierre Ducharme), son gendre René Potvin (feu Micheline Racette), ses petits enfants Evelyn, Hugo, Gabriel, ses frères, ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Exposé au

Complex funéraire St-François d'Assise
et Urgel Bourgie Ltée.

6700 Beaubien E., Montréal

Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars à 14 h en l'église Notre-Dame d'Anjou (8200 de l'Eglise) et de là au cimetière St-Ambroise de Kildare. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: dimanche de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, lundi à compter de 12 h.

RAICHE (Blais), Diane
1905 - 1998

À Montréal, le 27 février 1998, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme Diane Blais, épouse de feu Armand Raiche. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Marie-Paule, Germain, Carmen, Lucille, Pierre, Gilbert et Lise, sa sœur Laurence, ainsi que plusieurs petits-enfants. La famille accueillera parents et amis(es) au

Complex funéraire Magnus Poirier inc.
7388, boul. Viau, St-Léonard

Une réunion de prière aura lieu à la chapelle le dimanche 1er mars à 13 h 30, suivie de la crémation. Des dons à la diestrophie musculaire seraient appréciés.



ROBERT, Frère Aurèle c.s.c.

Le frère Aurèle Robert, religieux de Sainte-Croix, est décédé au Grand-Saint-Joseph, Laval, le 26 février 1998, à l'âge de 88 ans. Le défunt naquit à Sainte-Sabine, Québec, le 31 janvier 1910, fils de Euclide Robert et de Alphonsine Gauthier. Novice le 15 août 1925, il prononça ses premiers vœux le 16 août 1926 et fit profession perpétuelle le 11 février 1931.

Études à l'école de Sainte-Sabine, au Juvénat et au Scolasticat Saint-Joseph. Muni d'un Brevet supérieur d'enseignement, d'un Baccalauréat sciences-lettres et d'un Diplôme d'enseignement moderne et de pédagogie (U de M), il enseigna successivement aux collèges Notre-Dame, de Saint-Césaire et de Saint-Laurent. Il fut supérieur-fondateur de l'Ecole Notre-Dame-des-Monts, Lisbourg, puis supérieur au Collège Notre-Dame.

À partir de 1945, il continua sa carrière dans l'éducation comme professeur et menuisier à Lisbourg, puis à Saint-Césaire, et enfin au Collège Notre-Dame, comme menuisier pendant les trente dernières années de sa vie active. En 1987, la maladie le contraignit à se retirer à l'infirmerie, atteint d'une paralysie qui devait progresser jusqu'à sa mort.

Esprit profondément religieux, le frère Robert donna toute sa vie l'exemple d'un travailleur acharné, méticuleux, soucieux des plus petits détails. Il aimait répéter: "Tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait".

En dépit de sa terrible infirmité, notre confrère avait gardé une grande sérénité, toujours affable, accueillant et souriant. Lucide jusqu'à la fin, il continuait de s'intéresser à tout et la lecture lui permettait de se tenir au courant des événements. Il présidait à son tour la récitation de l'office et unissait sa voix aux chants de l'assemblée.

Il laisse dans le deuil, outre les membres de sa communauté, une belle-sœur (veuve de son frère Maurice) et de nombreux neveux et nièces, un cousin, le frère Eugène Robert c.s.c.

Le frère Réginal Robert, supérieur provincial des Frères de Sainte-Croix, offre ses plus sincères condoléances aux parents et amis du défunt.

Il sera exposé au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée
5550, chemin Côte-des-Neiges, Montréal

900

Décès, prières,
remerciements

SOMERS, Marie E.
De West Melbourne, Floride (connue au Québec sous le nom de Marie Provencher Desmarais), est décédée le 4 février dernier, à l'âge de 78 ans d'un arrêt cardiaque. Elle était l'épouse de Paul Somers et demeurait aux États-Unis depuis 30 ans. Elle laisse dans le deuil son époux, Paul Somers, ses trois enfants vivants: Lucie Desmarais, Gilles Desmarais et Louis Desmarais, ses petits-enfants: Julie Payette, Jacinthe Desmarais, Olivier Desmarais, Nadine Desmarais, Pierre Desmarais, Hugo Desmarais et deux arrière-petites-filles Louna et Emadou Payette Brisson. Céline Desmarais, son 4e enfant, est décédée le 24 décembre dernier.

TABET, Edouard
A Greenfield Park, le 27 février 1998, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Edouard Tabet, né au Caire, époux de Diane Beausoleil. Outre son épouse, il laisse sa fille Anne-Marie, son fils Michel (Linda) ainsi que ses parents et amis. Exposé au
Complexe funéraire Alfred Deltail Inc.
2750, boul. Marie-Victorin Est, Longueuil
lundi le 2 mars à 14 h. Une cérémonie religieuse aura lieu à 20 h en la chapelle du complexe. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé entre 17 et 19 h.

TRUSSART, Maurice
1912 - 1998
A Montréal, le 26 février 1998, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Maurice Trussart, époux de Mme Madeleine Larue. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Robert, Louis, Jean-Charles, Michel, Florent, Hélène et Raymond, de même que leur conjoint(es) et ses petits-enfants, ainsi que plusieurs parents et amis. La famille accueillera parents et amis au
Complexe funéraire Magnus Poirier Inc.
7388 boul. Viau, St-Léonard
Les funérailles auront lieu le lundi 2 mars à 10h30 en l'église St-Léonard, rue Jarry Est. Heures de visites dimanche le 1er mars de 18h à 22h, lundi la famille sera à l'église à 10h30. Des dons à la Fondation des maladies du cœur seraient appréciés.

VAILLANT, Lucien
A Montréal, le 26 février 1998, à l'âge de 87 ans, est décédé Lucien Vaillant époux de feu Marguerite Barrette. Il laisse dans le deuil ses enfants André (Raymonde Séguin), Jean (Marie-Claire Huard), Pierrette (Gilles Lemelin), Marcel (Claudette Bastien), Lucie (Pierre Lacaille), plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Exposé au
Complexe funéraire Urgel Bourgie Itée
4505 Notre-Dame Ouest, Mt
Les funérailles auront lieu le samedi 28 février 98 à 14 h en l'église St-Zotique et de là au cimetière St-Philippe de LaPrairie. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: samedi à partir de 10 h.

1er ANNIVERSAIRE

PAULE VAUTRIN LEAVITT
Fille de feu l'honorable Irenée Vautrin et de feu Gertrude Duchesneau. Une longue année depuis ton départ mais ton souvenir reste bien vivant en chacun de nous. Ta soeur Jacqueline et famille. Nous ne t'oublions pas et tu seras toujours dans nos pensées.

10e ANNIVERSAIRE



POULETTE, Fernand

Cher papa,
Pour nous le 25 février 1988 aurait dû être une journée de réjouissance pour votre anniversaire. Mais le destin en avait décidé autrement. Aujourd'hui, dix ans plus tard, nous n'oublions toujours pas. Mais la douleur a cédé sa place à une grande chaleur qui nous enveloppe. Continuez à veiller sur nous et à nous protéger. Et comme nous disions quand nous étions petits: "Le plus grand sera toujours notre père."
Votre épouse, Aurèle
Vos enfants, Michel, Hélène, Monique et Elise, votre petite-fille, Geneviève.

REMERCIEMENTS

de Repentigny Labelle, Marie-Anne
1903 - 1997

Les membres de la famille de Repentigny remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont bien voulu témoigner des gestes de sympathie, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, cartes, dons, fleurs, visites ou assistance aux funérailles, lors du décès de Marie-Anne Labelle de Repentigny, survenu le 21 décembre dernier à l'âge de 94 ans.
Les gens ayant omis de s'inscrire peuvent considérer ces remerciements comme personnels.

BRAULT, Jean-Paul
Robert Sédillot ainsi que la famille Brault désirent remercier bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de M. Jean-Paul Brault, survenu le 15 octobre 1997, soit par des offrandes de messes ou de fleurs, bouquets spirituels, télégrammes, visites, sympathies, services rendus ou assistance aux funérailles.
Les personnes ayant omis de s'inscrire peuvent considérer ces remerciements comme personnels.

DAULT, Denise
Nous désirons remercier sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Denise Dault, survenu le 28 décembre 1997, soit par des offrandes de messes, dons, visites et assistance aux funérailles.
Nous vous sommes très reconnaissants et vous prions d'accepter ces remerciements comme personnels.
Son père, M. Henri Dault et son épouse ainsi que ses frères et sœurs.



FORTIN (Chartier), Alma

Suite au décès de Mme Alma Chartier Fortin, à l'âge de 101 ans et 9 mois, la famille tient à remercier tous les parents et amis qui lui ont témoigné des marques de sympathie sous quelque forme que ce soit. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.
Famille Fortin

HEBERT HART, Thérèse
La famille de Thérèse Hart Hébert décédée le 17 octobre 1997 remercie toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels. Son époux Armand Hébert et ses enfants.



LACHAPELLE, Anthime

Suite au décès de M. Anthime Lachapelle survenu le 31 octobre 1997, la famille désire remercier les parents et les amis qui lui ont témoigné des marques de sympathie. Soyez assurés de notre gratitude et veuillez considérer ces remerciements comme personnels.
La famille Anthime Lachapelle

LECAVALIER MARTIN, Estelle
Ses enfants remercient sincèrement tous les parents et amis pour la sympathie témoignée lors du décès d'Estelle survenu le 26 septembre 1997. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels. Carl, Jacinthe et Line.



LUCIENNE (grand-maman) LALONDE

La famille Lalonde et leurs conjoints désirent remercier sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Lucienne Lalonde survenu le 1er janvier 1998, à l'âge de 101 ans.
Soyez assurés de notre profonde gratitude et veuillez considérer ces remerciements comme personnels.



Merci de tout cœur à tous les parents et amis qui nous ont apporté la chaleur de leur sympathie et le réconfort de leur amitié lors du décès de:

Madame Madeleine Bélanger Blais
(survenu le 20 janvier 1998)
soit par offrande de messes, affiliations de prières, cartes, fleurs, dons, visites ou assistance aux funérailles.
Que chacun retrouve ici l'expression de notre reconnaissance et considère ces remerciements comme personnels.
Ses enfants: Laurette, Marcel, Roch, Yves, feu Claude, Gerald, Jean, Gilles, Gisèle, Gaston, Andrée et les membres de leur famille.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
Le Groupe Confec Inc. (Omadi International), un corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et principale place d'affaires au 7, boul. J.-F. Kennedy, #6, St-Jérôme (Québec).
AVIS est par la présente donné que Le Groupe Confec Inc. (Omadi International), a fait cession de ses biens le 10^{er} jour de février 1998 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17^{er} jour de mars 1998 à 9 h 30, au bureau du Séquestre officiel au 5, Place Ville-Marie, 8e étage, Montréal, Québec.
FAIT à Montréal, ce 23^{er} jour de février 1998.

ABERBACK LAPOINTE & ASSOCIÉS INC.
Syndics de faillite ET GESTIONNAIRES
1, Place Ville-Marie bureau 3825
Montréal (Québec) H3B 4M6
Tél.: (514) 395-0570 Téléc.: (514) 395-0507



RAVENDA HODGE, Madeleine

Son époux Francesco, les membres des familles Hodge et Ravenda tiennent à remercier sincèrement parents et amis pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de leur chère Madeleine survenu le 23 janvier 1998. Des remerciements particuliers aux membres du département d'hématologie de l'hôpital Sacré-Cœur qui se sont dévoués pendant des mois envers Madeleine et à ceux des soins palliatifs.

MORANVILLE, Yvette
Très sensible à la chaleur de votre sympathie et au réconfort de votre amitié lors du décès de Yvette Charbonneau Moranville, survenu le 15 janvier 1998, à Saint-Jérôme, nous tenons à remercier parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie, soit par offrandes de messes, fleurs, cartes, dons, visites ou assistance aux funérailles.
Nous avons été profondément touchés par tous ces témoignages et nous vous prions d'agréer notre profonde reconnaissance. Son époux Claude, ses fils et ses belles-filles Yvon et Francine, Marc et Mariette, Luc et Maude, ainsi que ses petits-enfants.



PIGEON, Emile

Nous désirons remercier tous les parents et amis qui ont partagé notre peine lors du décès de M. Emile Pigeon survenu le 28 décembre 1997. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.
Son épouse, Gilberte Hautcoeur, son fils Marc, sa fille Monique (Howard Bernier) et sa petite-fille Véronique.

SAINT-MARS, Rita
À vous tous qui avez prié pour le repos de mon âme, je vous remercie d'avoir pensé à moi. Pendant que vous pleuriez sur ma tombe, je filais vers le plus beau des mondes où je retrouverai ceux qui m'ont aimés.
Rita Saint-Mars, février 1998.

Merci mon Dieu St Antoine Sacré-Cœur pour faveur obtenue M.G.
REMERCIEMENTS à la sainte Vierge pour faveur obtenue N.M.
REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur pour faveur obtenue J.M.
REMERCIEMENTS au St-Espirit pour faveur obtenue C.F.B.

PRIÈRES



Remerciements au Sacré-Cœur pour faveur obtenue. Que le Sacré-Cœur de Jésus soit loué, adoré et glorifié, à travers le monde pour les siècles. Amen. Dites cette prière 6 fois par jour pendant 9 jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Cœur avec promesse de publication, quand la faveur sera obtenue. P.G.

MERCI MON DIEU

Dites 9 fois Je vous salue Marie par jour durant 9 jours. Faites trois souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9^{ème} jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai. E.S.

MERCI MON DIEU

Dites 9 fois Je vous salue Marie par jour durant 9 jours. Faites trois souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9^{ème} jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai. J.G.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES
SOUMISSIONS

CHSLD

Les
Havres

APPEL D'OFFRES

CHSLD LES HAVRES
HAVRE DORION
MONTRÉALPROJET 121-C20421/
20422/20

Le CHSLD Les Havres, propriétaire, demande des soumissions pour la construction de MISE EN CONFORMITÉ à Montréal.

Les documents contractuels pourront être obtenus à l'adresse suivante:

RÉGIS CÔTÉ & ASSOCIÉS,
ARCHITECTES430, rue McGill, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 2G1

Tél.: (514) 871-8595

contre un chèque visé non remboursable de 50 \$ émis à l'ordre du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission établi au montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$).

Les soumissions seront reçues à l'endroit suivant:

CHSLD LES HAVRES

HAVRE DORION

Bureau des achats, Local A-012

1360, rue Jean-Talon Est

Montréal (Québec) H2E 1S2

Tél.: (514) 270-9271

Jusqu'au mercredi 11 mars 1998, 10 h, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Note: Consulter les «Règlements adoptés en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (S.S.R.I.)».

M. Gilles Saint-Pierre

Directeur général

Représentant du propriétaire désigné

Commission des
écoles protestantes
du Grand MontréalThe Protestant
School Board
of Greater Montréal

APPEL D'OFFRES

PROJET : AJOUT DE TROIS CLASSES
PRÉMATERNELLES DE
L'ÉCOLE BEDFORD

PROPRIÉTAIRE :
COMMISSION DES ÉCOLES
PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL
6000, avenue Fielding
Montréal (Québec) H3X 1T4

ARCHITECTES :
AFFLECK & de la RIVA, Architectes
1030, rue Saint-Alexandre, bureau 410
Montréal (Québec) H2Z 1P3
Tél.: (514) 861-0133

LA COMMISSION DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL, propriétaire, demande des soumissions pour le projet ci-dessus mentionné.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus ou consultés au bureau des architectes à partir du 28 février 1998. Un chèque visé de cent dollars (100 \$) au nom des architectes est requis pour obtenir les documents de soumission, qui sera remboursé si les documents sont remis en bon état dans les trente (30) jours suivant la date d'ouverture.

Les soumissions, dans des enveloppes non identifiées, cachetées et adressées à la CEPGM, seront reçues à la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, à la salle 331, à l'adresse mentionnée ci-dessus, jusqu'à 16 h, heure locale, le vendredi 20 mars 1998, pour être ouvertes immédiatement après, en public, à la même adresse.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé au montant de 10 % du prix de la soumission et fait à l'ordre du propriétaire, COMMISSION DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services, sous forme de cautionnement. Le montant de chacun de ces cautionnements doit être égal à 50 % du prix de la soumission.

Une visite des lieux est prévue le mardi 10 mars 1998, à 8 h 30. Se présenter à l'École Bedford, 3131, rue Goyer, Montréal.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions des plus récentes du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires.

Le propriétaire ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

A. E. Komatsoulis

Directeur général

http://www.appels.offres.com/procure



RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AVIS PUBLIC

AUDIENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU QUÉBEC

La Régie de l'énergie avise le public qu'elle tiendra des audiences publiques sur la détermination éventuelle des modalités de mise en oeuvre d'une quote-part d'énergie éolienne devant figurer au prochain plan de ressources d'Hydro-Québec.

La Régie souhaite consulter le public aux fins de délimiter son cadre d'étude. Un document de réflexion indiquant les thèmes et enjeux sous étude est dès aujourd'hui accessible à son secrétariat et sur son site Web. Vous êtes invités à le commenter soit en suggérant à la Régie des questions additionnelles soit pour souligner vos préoccupations relatives à l'émergence de cette nouvelle filière de production d'électricité.

Votre participation aux audiences publiques peut se faire à plusieurs titres et doit respecter les délais et les modalités procédurales telles que décidées par la Régie dans sa décision D.98-15.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES DE LA RÉGIE

Les informations suivantes ne constituent qu'un bref résumé, partiel et incomplet, des règles de procédure de la Régie. Le public est invité à se procurer une copie du règlement des règles de procédure ou s'informer de sa teneur auprès du Secrétaire de la Régie. De plus, une séance d'information sur les règles de procédure se tiendra le 20 mars 1998 au siège social de la Régie de l'énergie, 800, place Victoria, 2e étage, salle 255.1, Montréal.

1. Statut d'intervenant

Suite à la parution du présent avis, toute personne ou tout groupe de personnes intéressés à participer au débat public ont jusqu'au 13 mars 1998 pour présenter leur demande de reconnaissance du statut d'intervenant.

La Régie pourra également reconnaître toute personne intéressée mais qui ne désire pas obtenir le statut d'intervenant, à faire valoir certains éléments relativement à une question qui sera débattue en audience et à déposer des observations écrites. Ce statut ne permet aucune forme de participation aux audiences.

2. Demande de paiement des frais

La Régie a discrétion pour accorder des frais prélabiles à des groupes de personnes réunis pour participer aux audiences publiques. Une telle demande devra être déposée au plus tard le 13 mars 1998. En outre, tout participant à une audience et dont la participation aura été jugée utile au débat par la Régie, peut réclamer des frais lors de la présentation de son argumentation finale.

3. Les Interrogatoires

Hydro-Québec ne possède pas dans cette cause, le statut de proposant puisqu'aucune proposition de base sur les modalités de détermination de la quote-part n'a été demandée par la Régie. En conséquence, la Régie admettra les interrogatoires entre tous les participants ainsi que de leurs témoins.

COMMUNICATIONS AVEC LA RÉGIE

Soucieuse d'informer adéquatement le public, la Régie souligne l'importance de prendre contact avec elle et à cette fin, met à la disposition du public tous les moyens de communication pour connaître les délais de dépôt des documents, les conditions et critères d'obtention de statut d'intervenant et de remboursement de frais prélabiles, les dates de rencontres et d'audiences ainsi que certaines modalités de paiements.

Site Web

Le présent avis, le document de réflexion ainsi que la décision procédurale précisant les étapes et délais du processus de déroulement des audiences peuvent être obtenus sur son site Web (<http://www.regie-energie.qc.ca>).

Secrétariat

Pour toute autre communication avec la Régie, notamment en ce qui concerne les règles de procédure de la Régie, vous pouvez communiquer avec le Secrétaire soit par téléphone au numéro (514) 873-2452 ou, sans frais, au 1-800-873-2452, soit par télécopieur, au numéro (514) 873-2070.

Les mémoires des participants devront être transmis au Secrétaire en copies suffisantes pour tous les participants ou par courrier électronique sur format Word Perfect 6 ou supérieur ou I/S Word 6 ou supérieur. Une liste des participants reconnus par la Régie vous sera communiquée dès son établissement.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie



Donner à LEUCAN un geste à imiter!

Un enfant sur 400 est frappé par le cancer avant l'âge de 15 ans.

LEUCAN

Montréal Québec
(514) 231-3696 (418) 654-2136

vient en aide à ces enfants et à leurs parents.

Immigration : volte-face de Robillard

IAN BAILEY
Presse Canadienne, VANCOUVER

Face au tollé suscité au sein des communautés culturelles, la ministre fédérale de l'Immigration, Lucienne Robillard, a fait savoir, hier, que la proposition suggérant de n'accepter au Canada que des immigrants parlant français ou anglais n'était qu'une idée, et non une politique.

Cette proposition est inscrite à même un rapport sur le projet de réforme de l'immigration qui a retenu toute l'attention à Vancouver, hier, alors que Mme Robillard lançait une série d'audiences sur cette réforme qui l'amènera dans quatre autres villes du pays.

« Ceci n'est pas un rapport du gouvernement. Il s'agit d'un rapport de trois consultants indépendants », a déclaré la

ministre en entrevue.

« Aucune décision n'a encore été prise, a-t-elle précisé. Ceci étant dit, je suis personnellement préoccupée par le fait qu'un seul critère puisse empêcher quelqu'un de venir au Canada — la langue ou l'éducation. »

Cette proposition — l'une des 172 que comporte le document — a soulevé une vague de protestation à travers la troisième plus importante ville canadienne, qui compte une vaste communauté multiculturelle. Notamment, Byng Thom, originaire de Hong Kong, a menacé de rendre la médaille de l'Ordre du Canada qui lui avait été décernée pour avoir érigé le pavillon du Canada à l'exposition universelle de Séville, en 1992.

Hier, des manifestants ont perturbé les audiences, tenues dans un hôtel. Ils ont

hué Mme Robillard alors que celle-ci revenait dans la salle d'audience à la suite d'une pause, mais aucun geste violent n'a été commis.

« J'ai entendu et lu ces critiques. Permettez-moi de vous assurer aujourd'hui, ici, que je comprends les préoccupations qui ont été exprimées », a déclaré la ministre au moment d'ouvrir les audiences. « Je dois reconnaître que j'ai également de sérieuses réserves. »

Mme Robillard a par la suite atténué la portée du document, présentant celui-ci comme une source de « discussion avertie » alors que le gouvernement envisage de modifier ses politiques relatives à l'immigration et à l'accueil aux réfugiés.

Néanmoins, de nombreux protestataires se sont montrés sceptiques face aux propos tenus par la ministre.

Les Québécois d'abord !

Presse Canadienne

Hydro-Québec dément formellement la nouvelle à l'effet que les exportations d'électricité vers les marchés américains pourraient se faire au détriment des clients québécois.

« Les clients québécois d'Hydro-Québec sont prioritaires et ceux-ci ne seront jamais privés d'électricité pour répondre aux objectifs d'exportation d'Hydro-Québec », affirme Hydro dans un communiqué transmis hier, à la suite d'un reportage télévisé.

L'agriculture en question

Presse Canadienne

Les organisateurs de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, qui se tiendra les 4, 5 et 6 mars à Saint-Hyacinthe et qui sera présidée par le premier ministre Lucien Bouchard, ont de grandes ambitions.

Au terme d'une vaste consultation, les organisateurs ont acquis la conviction qu'il fallait s'attaquer à quatre problématiques liées à la croissance soutenue des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la création d'emplois et le développement des régions.

Que faut-il faire pour tirer un meilleur parti de l'ouverture des marchés ? Faut-il songer à une plus grande transformation des produits agricoles, au Québec ? Tout en

maintenant la mise en marché collective afin de sécuriser les approvisionnements des transformateurs, ne faudrait-il pas tenter d'y introduire une flexibilité suffisante pour pouvoir profiter de certains créneaux sur une base régionale ou sur les marchés extérieurs, soulève-t-on dans le document de réflexion qui servira de base aux travaux.

Dans un deuxième temps, les participants à la conférence se demanderont quels changements il y a lieu d'opérer au chapitre de l'accès au capital et de la réduction des risques propres à l'agriculture et à l'agroalimentaire (aléas climatiques, soubresauts des marchés alimentaires).

Et on se demandera aussi si la solution ne réside pas dans une plus grande intégration des mesures d'appui financier.

EN EXCLUSIVITÉ À LA BAIE

PRIME LANCÔME

En vigueur jusqu'au dimanche 8 mars

Offre-prime de 7 articles

À l'achat de 22 \$ ou plus de produits Lancôme, vous recevrez :

- un verni à ongles Absolu, ton violine;
- un rouge à lèvres Absolu, ton violine;
- un rouge à lèvres Absolu, ton coquette;
- un duo fards à joues, tons Aplum/miel glacé;
- un pinceau Lancôme;
- un gel Clarifiance, 60 ml;
- une trousse Lancôme.

Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

Lancement d'un nouveau produit de soins à base de vitamine C

Grâce à sa technologie futuriste, Lancôme révolutionne les soins de la peau avec son nouveau gel contenant de la pure vitamine C, du ginseng et du ginkgo. Maintenant à votre portée, Vitabolic agit en profondeur sur votre épiderme pour l'aider à retrouver sa beauté naturelle et à conserver un teint éclatant. Produits de beauté, rayon 240.



Vitabolic

Source d'éclat profond.
30 ml. 54 \$

la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

Vous avez le meilleur

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS



COMMISSION
SCOLAIRE
DE L'INDUSTRIE

APPEL D'OFFRES

PROJET : RÉAMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION D'ATELIERS EN FORMATION PROFESSIONNELLE (PHASE 3) ÉCOLE POLYVALENTE THÉRÈSE-MARTIN 916, rue Ladouceur JOLIETTE (Québec) J6E 3W7

PROPRIÉTAIRE : LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'INDUSTRIE 333, rue Sir-Mathias-Tellier JOLIETTE (Québec) J6E 6E6

ARCHITECTE : YVON MARCHAND, ARCHITECTE 34, Papineau JOLIETTE (Québec) J6E 2K9

INGÉNIEUR, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ : CONSORTIUM JULIEN-PIETTE, ING.-CONSEILS 159, rue Saint-Barthélemy Sud JOLIETTE (Québec) J6E 5N8

INGÉNIEUR, STRUCTURE ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR : ST-LOUIS ET ASSOCIÉS, ING.-CONSEILS 280, rue Fabre JOLIETTE (Québec) J6E 2X7

La Commission scolaire de l'industrie, propriétaire, demande des soumissions pour les travaux de réaménagement et construction d'ateliers en formation professionnelle (phase 3) à l'école Polyvalente Thérèse-Martin, à Joliette.

Les plans, devis, documents contractuels pourront être obtenus à partir du 4 mars 1998 au bureau de l'architecte contre un dépôt de deux cents dollars (200 \$) non remboursable, sous forme de chèque visé à l'ordre de la Commission scolaire de l'industrie.

Aucun document ne sera envoyé ou retourné par la poste ou courrier privé.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues au bureau de la Commission scolaire de l'industrie jusqu'à 11 h, heure en vigueur localement, le 27^e jour du mois de mars 1998, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Il y aura visite du lieu des travaux le 16 mars 1998 à 10 h, à l'entrée de l'alle D (D-130).

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de trois cent mille dollars (300 000 \$) à l'ordre du propriétaire soit la Commission scolaire de l'industrie ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

L'inspecteur général des institutions financières rappelle que l'article 201 de la Loi sur les assurances prévoit que « seules peuvent agir au Québec à titre d'assureur, les corporations autorisées à cette fin en vertu de la loi et titulaires d'un permis émanant de l'inspecteur général ».

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires en vigueur depuis le 16 août 1990.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Le directeur général
Michel Ratelle

<http://www.appels.offres.com/>



Commission
de la construction
du Québec

APPEL
D'OFFRES
PUBLIC
96914

ÉTUDE SUR L'IDENTIFICATION DE PROCESSUS DE TRANSMISSION D'INFORMATIONS PROVENANT DES PERMIS MUNICIPAUX DE CONSTRUCTION

La Commission de la construction du Québec demande des propositions en vue d'accorder un contrat pour réaliser une étude, incluant un sondage par questionnaire ainsi que des rencontres individuelles auprès de municipalités du Québec, afin d'identifier différents processus qui permettraient la transmission d'informations provenant des permis municipaux de construction à un organisme gouvernemental.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues aux documents d'appel d'offres qui peuvent être obtenus à compter de 10 h (heure locale), le 3 mars 1998 jusqu'au 6 mars 1998, à l'endroit suivant :

M. Alain Dumulong
Conseiller responsable
Gestion des approvisionnements
Commission de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec) H3R 2G3

Un montant de 50 \$ l'exemplaire complet (chèque visé, mandat ou argent comptant), payable à la Commission de la construction du Québec, est requis pour l'obtention des documents. Ce montant n'est pas remboursable. Seules sont admises à soumissionner les firmes qui auront obtenu les documents d'appel d'offres directement auprès de la Commission de la construction du Québec.

Une rencontre d'information aura lieu le 9 mars 1998 à 14 h. Seuls les fournisseurs s'étant procuré préalablement le cahier des charges pourront assister à cette rencontre et obtenir des précisions ou renseignements additionnels en vue d'élaborer leur proposition.

Les propositions doivent être déposées au plus tard le 13 mars 1998 à 14 h.

Un comité de sélection chargé d'analyser les propositions choisira la firme qui aura obtenu le plus haut pointage lors de l'analyse des propositions.

La Commission de la construction du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Alain Dumulong
Conseiller responsable
Section gestion des approvisionnements

<http://www.appels.offres.com/>



LITWIN
BOYADJIAN INC.
Syndic de faillite
AVIS AUX
CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de 2957-6873 QUÉBEC INC. "Baladi O'Jone", corps politique dûment incorporé en conformité avec la Loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1225, rue Mansfield, Montréal, province de Québec.

Compagnie débitrice

AVIS est par les présentes donné que 2957-6873 QUÉBEC INC., a déposé une cession le 19^e jour de février 1998, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13^e jour de mars 1998, à 11 h, au bureau du syndic, situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 2720, Montréal, province de Québec.

NOUBAR BOYADJIAN, c.a., c.l.p., Syndic Responsable de l'actif

Datée de Montréal, le 24^e jour de février 1998

1, Place Ville-Marie, Suite 2720, Montréal (Québec)

750, boul. Henri-Bourassa Est, Suite 3, Montréal (Québec)

(514) 875-4000

Dans l'affaire de la proposition de EBÉNISTERIE DIMENSION LTÉE, corps politique dûment incorporé en conformité avec la Loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 661, rue Jean-Paul Vincent, Longueuil, province de Québec.

Compagnie débitrice

AVIS est par les présentes donné que EBÉNISTERIE DIMENSION LTÉE, a déposé une proposition le 17^e jour de février 1998, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10^e jour de mars 1998, à 13 h 30, au bureau du syndic, situé au 1, Place Ville-Marie, suite 2720, Montréal, province de Québec.

GERALD LITWIN, c.a., c.l.p., Syndic Responsable de l'actif

Datée de Montréal, le 24^e jour de février 1998

1, Place Ville-Marie, Suite 2720, Montréal (Québec)

750, boul. Henri-Bourassa Est, Suite 3, Montréal (Québec)

(514) 875-4000